

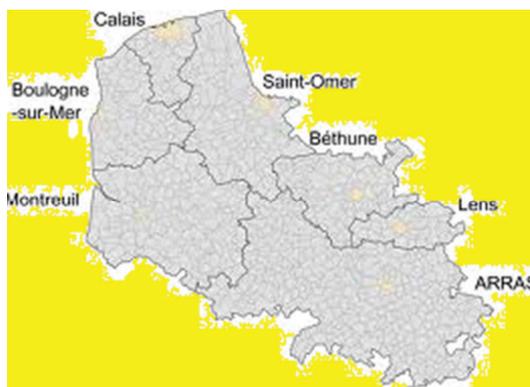
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS



Plan de développement 2011/2014

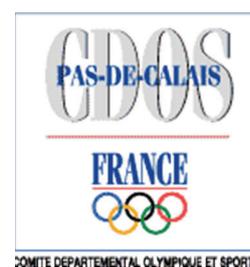
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT

UN SPORT POUR TOUS UN PARI REUSSI



Validé par : **Le Comité Régional Handisport du Nord Pas de Calais**

Comité Départemental Handisport 62
7, rue de l'École
62180 WABEN
Tél.06 30 22 98 22
E-mail : cdhandisport62@gmail.com.



SOMMAIRE



AVANT PROPOS

page 3

I - PRESENTATION : REGLEMENTATION, FFH, CRH 59/62

- 1) La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.....page 5 à 7
- 2) La Fédération Française Handisport.....page 7 à 9
- 3) Le Comité Régional Handisport59/62.....page 9

II - DIAGNOSIC DU PAS DE CALAIS

- 1) Présentation du département du Pas de Calais.....page 11 à 13
- 2) Présentation du Comité Départemental Handisport du Pas de Calais (CDH62)..... page 13 à 15
- 3) L'organigramme du CDH 62..... page 16
- 4) Les commissions du CDH 62..... page 17
- 5) Place et pratique du Handisport dans le département..... page 18 à 24
- 6) Le partenariat..... page 24
- 7) La Charte du Handicap.....page 24 à 25
- 8) Les sports nature dans le département.....page 25 à 26
- 9) Le développement du sport en milieu scolaire..... page 26 à 28
- 10) La qualification des encadrants du Handisport dans le Pas de Calais.....page 28 à 29
- 11) Les activités physiques et sportives des personnes handicapées vieillissantes.....page 29 à 31
- 12) Les manifestations et résultats sportifs 2010/2011..... page 31 à 32

III – OBJECTIFS ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU CDH 62

- 1) Les axes prioritaires du CDH 62 : Objectifs 2011/2014
 - a) La Communication..... page 34
 - b) La reconnaissance du CDH62 et la promotion du mouvement handisport..... page 35
 - c) Les Ressources humaines :
 - Pérennisation du poste de l'agent de développement..... page 36
 - Projet d'embauche d'un agent administratif..... page 36
 - Bénévolat.....page 37
 - d) L'acquisition de matériel en soutien aux clubs handisports..... page 37 à 38
 - e) Les jeux paralympiques de LONDRES 2012..... page 39
- 2) Présentation des Actions :
 - a) La communication..... page 39
 - b) La reconnaissance du CDH62et la promotion du mouvement handisport..... page 40 à 41
 - c) Les Ressources Humaines :
 - Pérennisation du poste de l'agent de développement..... page 41 à 43
 - Projet d'embauche d'un agent administratif..... page 43 à 44
 - Bénévolat.....page 44
 - d) L'acquisition de matériel spécifique..... page 44 à 46
 - e) Les jeux paralympiques de Londres 2012.....page 46
 - f) Rappel des actions.....page 47

IV – ECHEANCIER..... page 49

V – BUDGET PREVISIONNEL..... page 51 à 55

VI – EVALUATION..... page 57

VII– BILAN ET PERSPECTIVES..... page 59 à 60

CONCLUSION..... page 61

ANNEXES..... page 63 à 74

BIBLIOGRAPHIE.....page 75

LEXIQUE.....page 76



COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU PAS DE CALAIS

AVANT-PROPOS

L'élaboration du plan de développement du Comité Départemental Handisport du Pas de Calais est un travail collectif des membres volontaires du comité directeur et de sa salariée chargée de missions.

Il a été nourri d'échanges, de débats, de partages, et d'idées complémentaires.

Le travail de groupe a permis d'élaborer conjointement ce projet, chacun a pu exprimer ses opinions, donner du sens aux objectifs recherchés, comprendre et mettre en œuvre une stratégie favorisant l'adhésion du plus grand nombre et la mutualisation des compétences de chacun au service des personnes en situation de handicap du département, et, particulièrement favoriser le développement des activités physiques, sportives et de loisirs.

Notre PHILOSOPHIE

Faire découvrir les milieux de pratiques sportives, des personnes en situation de handicap de notre département. Faire partager, développer le Handisport au rythme de chacun et en toute sécurité. Encourager, soutenir nos sportifs : telle est l'ambition des membres du comité directeur

Ainsi, notre plan de développement va s'appuyer sur ce postulat et sur les valeurs qui nous rassemblent :

-  *L'engagement*
-  *La responsabilité*
-  *La convivialité*
-  *L'entraide*
-  *Le partage*
-  *La solidarité*
-  *Le respect*
-  *L'esprit compétitif.*

Le but de tout pratiquant est de s'épanouir, de vivre intensément sa passion tout en respectant les valeurs du sport et de l'environnement.

Faire changer le regard de la société sur le handicap à travers le sport.

La présidente : Suzanne GUMINSKI

I - PREMIERE PARTIE

I - PRESENTATION : Règlement - FFH - CRH 59/62

1 - La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées

Développer une politique sportive favorisant l'intégration des personnes handicapées, c'est provoquer une véritable « révolution culturelle » dans le monde du sport. La reconnaissance du sportif handicapé à part entière est l'un des objectifs du ministère qui met en place une stratégie, une organisation administrative et des moyens humains et financiers adaptés

LES MESURES EN FAVEUR DE L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES A LA PRATIQUE SPORTIVE :

Depuis 2003, année européenne du handicap, plusieurs mesures prises par le ministère ont traduit son engagement en faveur du handicap :

- ✓ La création d'un pôle ressources national « sport et handicaps » implanté au sein du CREPS
- ✓ la création d'un poste de chargé de mission « sport et handicaps » au sein de la direction des sports dont le rôle est de « décliner » les orientations ministérielles, d'animer le réseau des correspondants locaux et d'assurer leur formation et information.
- ✓ La création d'un réseau de correspondants « sports et handicaps » au sein des services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS et DDI).
- ✓ La nomination de 30 conseillers techniques sportifs (CTS), cadres du ministère exerçant leurs missions auprès des fédérations dites « spécifiques » (18 auprès de la FF Handisport et 12 auprès de la FF du sport adapté).
- ✓ La désignation dans 60 % des fédérations olympiques dites « valides » d'un(e) responsable de la mission « sport et handicap ».
- ✓ la consolidation de 150 emplois STAPS placés auprès des fédérations spécifiques financés par l'Etat.
- ✓ L'augmentation continue des moyens financiers alloués au mouvement associatif sportif sur la thématique du sport et handicap (+ 261% depuis 2003)

Le ministère mène une politique spécifique et ambitieuse en direction des sportifs (ves) handicapé(e)s de haut niveau avec, notamment, l'alignement du niveau des primes Paralympiques sur celui des Olympiques depuis les paralympiques de Pékin 2008.

L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit, **article 41**, que les dispositions architecturales des établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous, quel que soit le type de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

L'accessibilité est donc une règle générale de construction au même titre que la sécurité contre les risques d'incendie et l'hygiène.

Les équipements sportifs, établissements recevant du public, sont concernés par ces dispositions.

A ce titre, tout équipement sportif doit être accessible aux personnes handicapées dès sa construction. En cas de modification ou d'extension, seules les parties correspondant à une création de surface sont soumises à la réglementation (Art. R111-19-2 du code de la construction et de l'habitation).

En ce qui concerne les équipements sportifs existants, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 prévoit deux échéances :

- ✓ la première : au 1^{er} janvier 2010, tous les établissements déjà ouverts au public devront avoir fait l'objet d'un diagnostic analysant leurs conditions d'accessibilité et évaluant les travaux à réaliser ;
- ✓ La seconde au 1^{er} janvier 2015 : les travaux nécessaires au regard des obligations définies par la loi doivent être réalisées

Le ministère contribue, grâce au CNDS, à la mise en œuvre de cette politique nationale en faisant de la mise en accessibilité un des critères d'éligibilité aux subventions d'équipement.

REPERES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Loi n°1975-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées

Décret n°78-1167 du 9-12-78 (mesures destinées à rendre accessibles les installations ouvertes au public et à adapter les services de transport public pour faciliter les déplacements)

Loi n°91-663 du 13-07-91 (mesures destinées à favoriser l'accessibilité des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public)

Décret n°94-86 du 26-01-94 (accessibilité des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public)

Arrêté du 31-05-94 (dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public)

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

LE POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS ET HANDICAPS

Le pôle ressources a pour vocation de développer, de faire connaître, de valoriser les pratiques physiques et sportives pour les personnes handicapées et d'être un lieu d'étude, de conseil et d'expertise à la disposition des acteurs et référents du mouvement sportif en France mais aussi de tout organisme pouvant solliciter des informations ou conseils dans ce domaine.

Les domaines d'actions du pôle ressources sont déterminés ainsi :

- ✓ Héberger un centre de documentation spécialisée qui rassemblerait toute l'information nécessaire sur les différentes pratiques sportives adaptées à tous les types de handicaps, les problématiques d'intégration,...
- ✓ Mutualiser et capitaliser les expériences, les actions innovantes,
- ✓ Constituer un lieu d'échanges entre les différents réseaux de compétences (médecins, mouvement sportif, institutions...),
- ✓ organiser des regroupements et la formation des référents de l'administration et du mouvement sportif.

2 - La Fédération Française Handisport

Depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France, le mouvement sportif Handisport a connu une importante évolution.

En 1963, elle devient la Fédération Française Sportive des Handicapés Physiques (FFSHP).

En 1973, la FFSHP devient membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

En 1977, elle change de dénomination pour devenir la Fédération Française Handisport (FFH).

La Fédération Française Handisport est :

- » Une Association Reconnue d'Utilité Publique
- » Membre du Comité National Olympique et Sportif Français
- » Membre du Comité International Paralympique

La Fédération Française Handisport en chiffres :

- » + de 20 000 licenciés
- » + de 35 000 pratiquants
- » + de 45 sports de loisir ou de compétition dont 20 paralympiques
- » + de 900 associations
- » 26 Comités régionaux
- » 70 Comités départementaux
- » 9ème aux Jeux Paralympiques d'été en 2004 à Athènes
- » 4ème aux Jeux Paralympiques d'hiver en 2006 à Turin

LES AXES PRIORITAIRES DE LA FFH

- ✓ La France à l'échelon International
- ✓ De la 12ème place à Pékin à la 9ème place à Londres
- ✓ Accès à la pratique compétitive et détection
- ✓ Labellisation de structures d'accès au Sport de Haut Niveau
- ✓ Soutien à l'encadrement de l'élite sportive
- ✓ Suivi socio-professionnel des sportifs

- ✓ Préparation des équipes de France

Haut Niveau

- ✓ 34 sports de compétition dont 26 paralympique
- ✓ Suivi des sportifs de Haut Niveau
- ✓ Parcours d'excellence sportive
- ✓ Projet et Calendriers Internationaux, sélections Internationales

Compétition

- ✓ Structuration en commissions Fédérales
- ✓ Conventions avec les Fédérations Valides
- ✓ Gestion de l'organisation générale des compétitions nationales
- ✓ Calendriers des rencontres et des stages uni et pluridisciplinaires
- ✓ Réglementation
- ✓ Projets internationaux

Sports de Nature

- ✓ Mise en place d'actions correspondantes à des demandes identifiées basées sur des pratiques occasionnelles des APS et de la pratique sportive
- ✓ Pratiques de sensibilisation, de loisirs, de loisirs sportifs sociales et touristiques
- ✓ Raid Aventure
- ✓ Pratique d'Hiver
- ✓ Assistance, conseils, suivi des politiques déconcentrées
- ✓ Label espace loisirs handisport

Jeunes et Développement

- ✓ Coordonner et structurer toutes les actions relevant de la pratique sportive pour les jeunes de moins de 20 ans
- ✓ Proposer et impulser des rencontres, journées et manifestations spécifiques en EPS, APS, et pratiques sportives
- ✓ Mettre en œuvre des rencontres sportives nationales compatibles au niveau local, régional, ou fédéral :
 - LES JEUX DE L'AVENIR
 - LE GRAND PRIX DES JEUNES LES JEUX NEIGE ET MONTAGNE.
 - LE FOOT A 5 EN SALLE.
 - LE CHALLENGE NATIONAL DE SARBACANE

Les filières de pratique reposent sur 2 principes :

- la pluridisciplinarité
- la pratique par le plus grand nombre

Formation

- ✓ Définition des formations correspondant aux besoins du mouvement Handisport
- ✓ Définition des formations à destination des publics valides
- ✓ Mise en place de formations vers les enseignants, les entraîneurs, les arbitres et les formateurs
- ✓ Organisation de la formation préparatoire
- ✓ Organisation du certificat de qualification Handisport module A et module B

- ✓ Organisation des formations fédérales et d'état (DEJEPS)
- ✓ Propositions de formations professionnelles courtes
- ✓ Publication d'un catalogue formations chaque année

2 - Le Comité Régional Handisport 59/62

Le Comité Régional Handisport (C.R.H.) du Nord-Pas-de-Calais, régi par la loi 1901 représente l'organe déconcentré et décentralisé de la Fédération Française Handisport au niveau régional. De ce fait, il regroupe les associations sportives qui ont pour finalité le développement de la pratique des activités physiques et sportives spécifiques à destination des personnes handicapées physiques et/ou sensorielles (déficiences visuelles et/ou auditives).

LES AXES PRIORITAIRES DU CRH 59/62

Missions fondamentales :

- ✓ Coordonner le projet annuel régional (sur la base des missions fondamentales)
- ✓ Assister les Comités Départementaux
- ✓ Coordonner les projets de formations régionales
- ✓ Assister les CLUBS :
Les soutenir, les dynamiser, les valoriser et les accompagner dans leurs projets d'organisation de manifestation, en soutien des CDH
- ✓ Promouvoir le Handisport sur la région par des actions de communication et une démarche volontariste en direction des individus ou structures cibles. Relation avec les structures régionales des associations de personnes handicapées
- ✓ Proposer des produits d'animation régionales à destination des licenciés en matière d'accès à la pratique, de loisir et de perfectionnement sportif avec un effort particulier sur les 6 disciplines prioritaires.
- ✓ Animer une cellule de coordination sportive régionale regroupant les CDH
- ✓ Recruter des intervenants sportifs (ETR). Accompagner et soutenir le Staff régional au travers, notamment, de la constitution et de l'animation d'une ETR
- ✓ Trouver des moyens pour fonctionner : humains, matériels, financiers.
- ✓ Collaborer en inter régional dans le cadre de compétitions et de stages.
- ✓ Mutualiser les référents par zone géographique.
- ✓ Identifier et/ ou participer à la prise en charge des jeunes talents
- ✓ Former l'encadrement fédéral en lien avec la commission sportive concernée
- ✓ Evaluer, Remédier, Rendre compte.

Missions annexes :

- ✓ Rapprochement avec les ligues des fédérations homologues sur les 6 sports prioritaires
- ✓ Organisation ou aide à l'organisation de manifestations nationales
- ✓ Participation aux instances sportives régionales

II - DEUXIEME PARTIE



II - DIAGNOSTIC DU PAS DE CALAIS ANNEE 2011

1 - Présentation du département du Pas de Calais

Le département du pas de Calais fait partie de la région Nord pas de Calais et couvre une superficie de 6671 km², il abrite 1 500 000 habitants ;

Son économie repose sur l'association « culture/élevage » ; le littoral abrite de petits ports de pêche et surtout le 1^{er} port de pêche français : BOULOGNE/MER ; CALAIS étant un important port de commerce avec le tunnel sous la manche et les ferrys.

Son industrie actuelle se dirige vers l'agroalimentaire le textile, la chimie...

ARRAS, BETHUNE, CALAIS accueillent des antennes universitaires.

La Côte d'Opale est touristique : Calais, Le Touquet, Berck/mer

Le département du Pas de Calais couvre 6671 km² répartis en 9 territoires, 7 arrondissements, 895 communes et 45 intercommunalités.

- [Les 7 arrondissements :](#)



- [Les 9 territoires :](#)

- 1) L'Arrageois
- 2) L'Artois
- 3) L'Audomarois
- 4) Le Boulonnais
- 5) Le Calaisis
- 6) La communauté de Lens-Liévin
- 7) Hénin-Carvin
- 8) Le Montreuillois
- 9) Le Ternois

- Démographie :

Le Pas-de-Calais est, en 1999, le cinquième des départements les plus peuplés et les plus urbanisés de France. Pourtant il n'a aucune très grande ville, et aucune ne dépasse 100 000 habitants. Calais atteint seulement 80 000 habitants, suivie par Arras et Boulogne-sur-Mer. Le Pas-de-Calais comporte 895 communes, ce qui en fait le département avec le plus grand nombre de communes

La population du Pas-de-Calais est l'une des plus jeunes de France. Cependant, le département est, comme tous les autres, directement concerné par le phénomène de vieillissement de sa population. En 2015, une personne sur cinq aura plus de 60 ans.

Cette évolution démographique se traduit d'abord par une augmentation de l'espérance de vie : En bonne santé : on vit mieux et plus longtemps. Cette évolution incite à réfléchir différemment sur la place des aînés dans la vie citoyenne. Elle pose aussi, bien sûr, la question de la perte d'autonomie qui accompagne l'avancée dans l'âge. Il est donc de la responsabilité des collectivités d'agir pour que soit apportée une réponse adaptée aux besoins : accompagner les 280 500 personnes qui ont plus de 60 ans dans le Pas-de-Calais.

- Les dispositifs existants :

- ✓ **L'Agence Régionale de la santé :**

Créée depuis le 1er avril 2010, l'ARS a pour mission de mettre en place le politique de santé dans la région (Nord /Pas de Calais) Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, et met en œuvre les actions visant à l'amélioration générale de la santé en lien avec différents partenaires.

- ✓ **Le conseil Général du pas de calais :**

Le Conseil Général est l'organe délibérant du Département, il est le principal acteur de la solidarité dans le département à laquelle il consacre la majeure partie de son budget. Les politiques mises en œuvre par les Maisons du Département Solidarité (MDS) concernent l'enfance et la famille, les personnes âgées, les personnes handicapées, la santé et l'insertion. Chaque Maison du Département Solidarité dispose de plusieurs sites d'intervention sur son territoire : les sites solidarité.

- ✓ **La maison des sports :**

Depuis 1994, le conseil général du pas de calais dispose d'une maison des sports, située à ANGRES, qui accueille le mouvement sportif et permet de rassembler dans un même lieu les acteurs principaux de la pratique sportive dans le pas de calais.

- ✓ **Le comité départemental olympique et sportif :**

Déclinaison au niveau départemental du comité national olympique et sportif français ,il est chargé de coordonner et de fédérer l'action des 70 comités départementaux du pas de calais.

- ✓ **Les comités départementaux :**

Le département du pas de calais comprend 70 comités départementaux qui fédèrent 3200 clubs sportifs et plus de 300 000 licenciés et organise la pratique sportive de tout public.

- ✓ **L'union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré :**

organise la pratique sportive au sein des écoles primaires

- ✓ **L'union nationale du sport scolaire :**
Organise la pratique scolaire dans les établissements du 2nd degré

2 - Présentation du comité départementale handisport du Pas de Calais

DEFINITION

Le comité Départemental handisport du pas de calais est un organe déconcentré de la Fédération Française Handisport ; il est affilié à la fédération et collabore étroitement avec le comité régional.

Le comité regroupe les clubs et sections handisport de tout le département.

SES VALEURS

Offrir à toute personne en situation de handicap, physique, visuel, auditif de pratiquer un et/ou plusieurs sports de loisir ou de compétition quel que soit son âge, sa différence, son sexe, ses origines.
Le sport doit être un outil d'intégration et de lien social, il doit permettre un échange perpétuel entre le public valide et en situation de handicap, une pratique adaptée à ses besoins et à ses envies.

SES MISSIONS

Coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap physique, visuel ou auditive sur tout le département.
Développer le Handisport dans le pas de calais afin de permettre à toute personne en situation de handicap d'accéder à une pratique sportive de son choix et au plus près de chez elle.
Repérer les besoins en formation, informer sur les formations existantes, participer au programme régional de formation.

SES OBJECTIFS

- ***Affirmer la place du comité sur le plan départemental, régional et national***
Mieux définir son fonctionnement et s'en donner les moyens :

Pourquoi ?

- Permettre une cohérence de l'action du comité, une richesse des échanges, une mobilisation des moyens afin que chacun se sente concerné par la politique du comité.

Comment ?

- En favorisant l'organisation au niveau départemental, en participant autant que faire se peut aux manifestations, en allant vers les autres, en soutenant, en accompagnant..
- En établissant des conventions de mise en œuvre de la politique du comité avec les partenaires départementaux, régionaux, voir nationaux.
- En clarifiant les rôles et responsabilités à chacun des échelons.
- En établissant des procédures avec les clubs et associations pour que le comité soit obligatoirement informé des manifestations organisées.
- En mutualisant les moyens humains et financiers
- En diversifiant la recherche de moyens financiers ; développer les partenariats, rééquilibrer, expliquer les coûts, mettre en place des cotisations départementales.

- *Partager nos valeurs, faire connaître le comité, ses missions, susciter des adhésions, accueillir, fidéliser les pratiquants :*

Pourquoi ?

- Permettre la poursuite, le développement de la pratique du Handisport, pérenniser les activités pour que les clubs vivent, se développent, que le comité assure son rôle social en se rapprochant de ses clubs et de ses adhérents.

Comment ?

- ✓ En assurant la promotion des activités du comité, par une présence lors d'événement ou de manifestations grand public, par l'organisation d'actions de découverte, par l'intervention dans les écoles, collèges, lycées, universités... par la mise en place d'actions avec les professionnels du Handisport.
- ✓ En facilitant la mission d'accueil des clubs, en simplifiant les procédures d'adhésion, en mettant à disposition des outils de communication, en aidant à la mise en œuvre de projets, en donnant des informations régulières.
- ✓ En valorisant les actions en faveur de publics défavorisés, en organisant des sessions d'information lors de congrès ou journées promotionnelles.
- ✓ en développant les adhésions via le site internet, en proposant aux adhérents des services attractifs : accueil adapté aux jeunes, pratiques familiales.

Le comité a la capacité de proposer des activités et des rencontres dans l'optique du dépassement de soi en fonction des différentes dynamiques sportives adaptées aux différents handicaps.

Le Comité part du principe que le sport est un projet et un service citoyen qui doit permettre l'intégration sociale en encourageant la mixité.

LES MISSIONS DES CLUBS

Missions fondamentales

- ✓ Offrir un projet à chaque licencié et à chaque sportif et des perspectives d'évolution à tout licencié sportif ou cadre.
- ✓ Avoir une politique active de recrutement de licenciés sportifs et de dirigeants.
- ✓ Mettre en place les conditions d'une vie de clubs conviviale.

Missions annexes

- ✓ Actions ponctuelles de sensibilisation à la pratique Handisport
- ✓ Organisation de manifestations sportives locales.

LES MOYENS HUMAINS DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT 62

Le Comité Départemental Handisport dispose de personnels bénévoles et d'une salariée :

- ✓ **Personnel bénévole :**

Le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais est constitué de 11 membres bénévoles qui composent le Comité Directeur

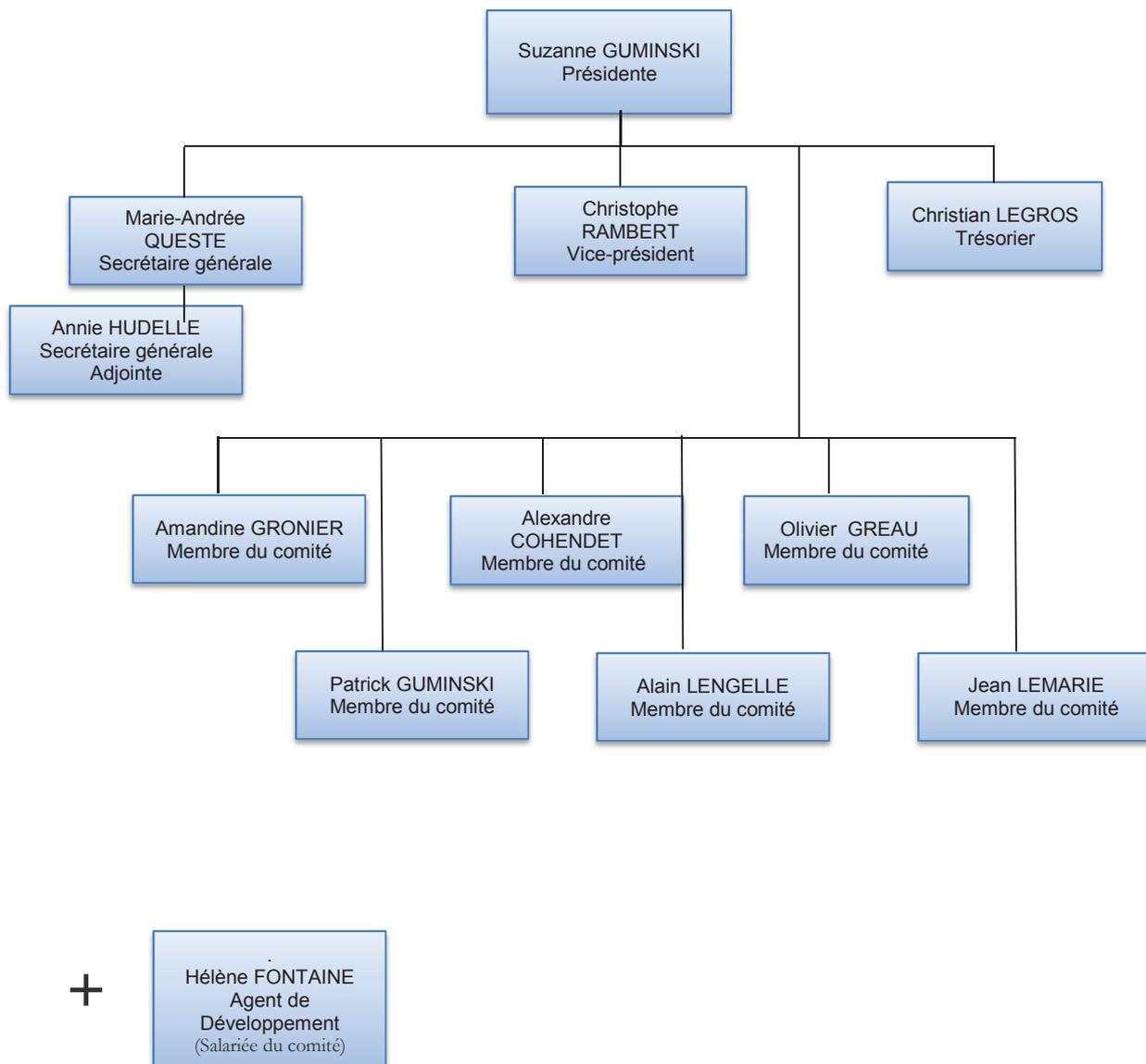
Ils se réunissent une fois par trimestre et entérinent les orientations prises par le Comité.

✓ **Personnel salarié**

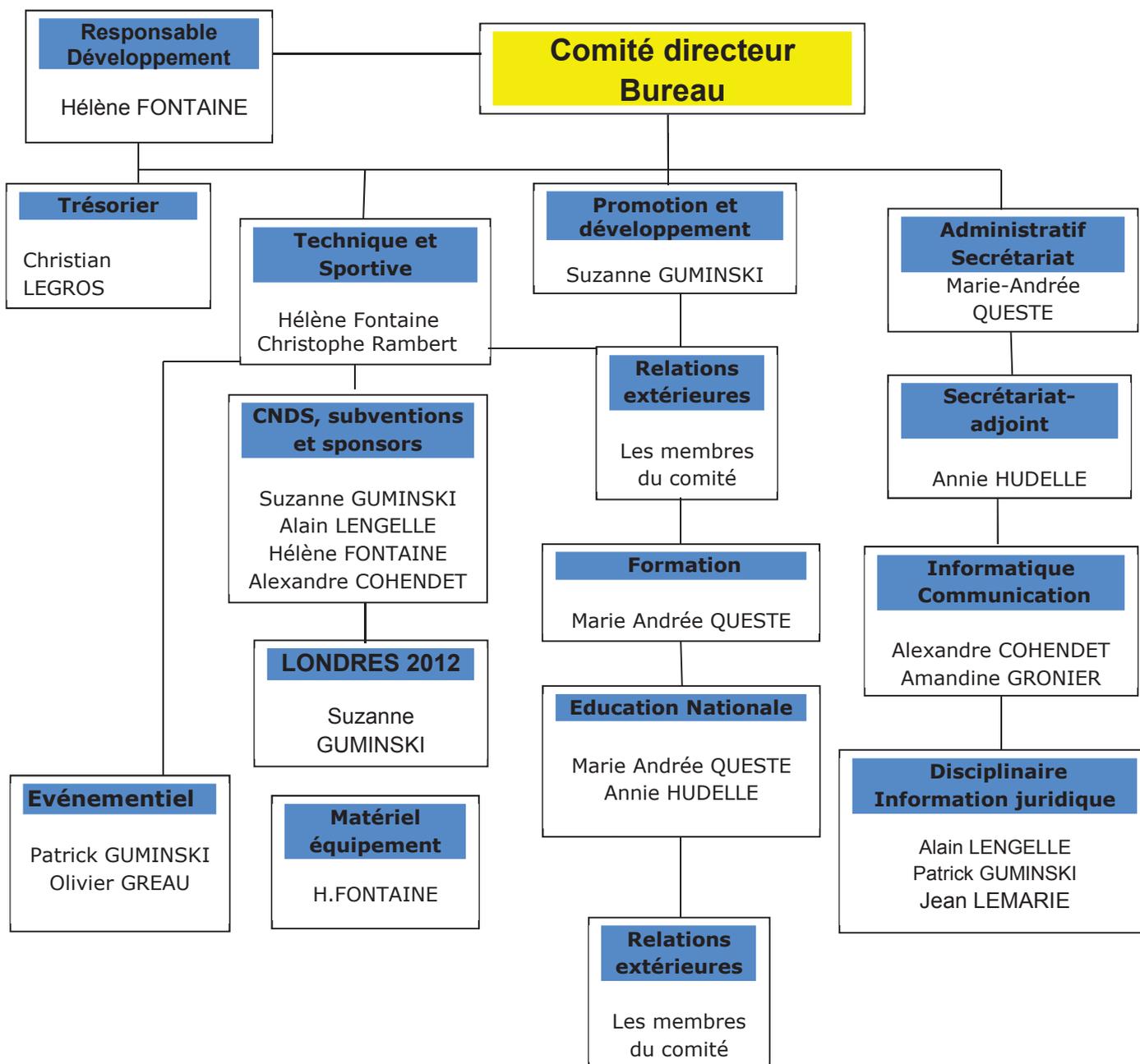
Le Comité Départemental Handisport comprend 1 personne à temps plein :

Hélène FONTAINE : Conseiller Technique Fédéral embauché dans le cadre des emplois-aidés depuis Avril 2007

3 - L'organigramme du CDH 62



4 - Les commissions mises en place au CDH 62



5 - Place et pratique du Handisport dans le Pas de Calais

LES HANDICAPS DES ADHERENTS SONT VARIABLES ET MULTIPLES

Grandes familles de handicap des adhérents Handisport en France :

- ✓ Paraplégiques/polio : (20%)
- ✓ Infirmes Motrices Cérébrales : (IMC) (18%)
- ✓ Déficiants visuels : (12%)
- ✓ Grands handicapés : (10%)
- ✓ Amputés : (6%)
- ✓ Tétraplégiques : (2%)
- ✓ Handicaps divers : (15%)
- ✓ Valides : (17%)

***Source : revue Réadaptation n°452**

- ✓ Déficiants auditifs : 6,6 % de la population souffrent d'un déficit auditif, dont 3730 adhérents

***Source ministère de la solidarité et association pour sourds**

Les tableaux suivants sont issus des statistiques de la FFH



CD 62 PAS DE CALAIS

Statistiques au 05/07/2011

Handicaps rencontrés dans la structure

Handicap	Nb handicapés dans la structure	Pourcentage dans la structure	Pourcentage à la Fédération
Amputé supérieur	1	0,20 %	0,54 %
Amputé inférieur	9	1,83 %	2,26 %
Amputé inférieur et supérieur	0	0,00 %	0,20 %
Paraplégique	20	4,06 %	8,43 %
Tétraplégique	3	0,61 %	1,64 %
Poliomélite	2	0,41 %	2,20 %
Déficient visuel	12	2,43 %	7,89 %
Infirme Moteur Cérébral	101	20,49 %	12,72 %
Handicap Neurologique	58	11,76 %	7,62 %
Handicap Orthopédique	48	9,74 %	4,07 %
Myopathie	11	2,23 %	1,27 %
Nanisme	4	0,81 %	0,25 %
Déficient auditif	70	14,20 %	9,97 %
Autres	99	20,08 %	12,64 %
Valide	55	11,16 %	28,28 %



CD 62 PAS DE CALAIS

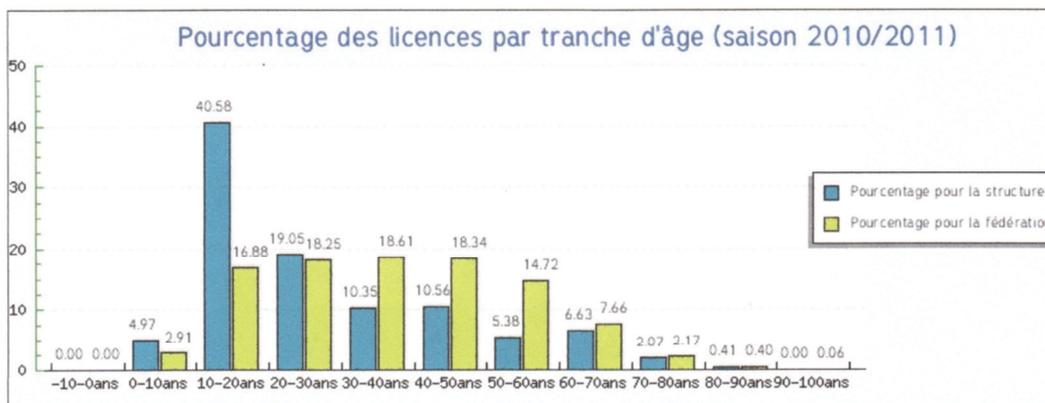
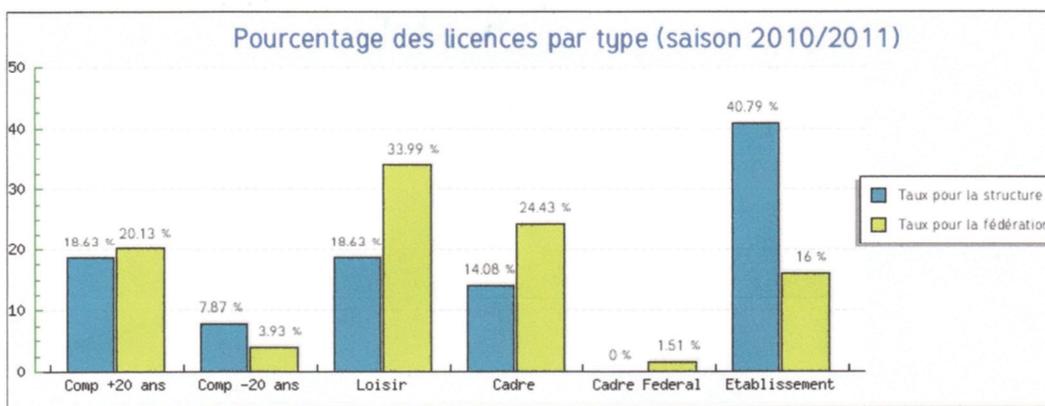
Statistiques au 05/07/2011

Sports pratiqués dans la structure

Sport	Compétition		Loisir *		Établissement *	
	- 20 ans	+ 20 ans	Régulier	Occasionnel	Régulier	Occasionnel
-						
Athlétisme	0	0	24	0	26	34
Aviron	0	0	1	0	0	0
Badminton	1	10	3	0	0	0
Basket-ball	2	10	5	1	17	2
Boccia	2	2	1	9	54	30
Canoë/kayak	0	0	2	2	0	0
Course d'orientation	0	0	0	1	4	0
Cyclisme Handcycle	0	2	4	2	0	0
Cyclisme solo	0	1	1	0	0	0
Cyclisme tandem	0	3	0	0	0	0
Equitation	0	0	6	1	5	0
Escrime	0	0	0	0	8	4
Fléchette pendulaire	0	0	0	0	3	1
Foot à 5 en salle	0	0	0	0	41	1
Foot fauteuil électrique	14	12	1	0	0	1
Football (sourds)	7	13	0	0	0	0
Gymnastique	0	0	24	0	0	0
Haltérophilie	0	0	1	0	4	0
Judo	2	1	3	0	0	0
Musculation	0	0	0	0	1	0
Natation	7	0	18	2	8	5
Sarbacane	0	0	5	0	21	0
Sports de Boules/Pétanque	0	13	6	0	0	0
Tennis	0	1	8	0	0	0
Tennis de table	0	6	6	4	17	1
Tir à l'arc	2	13	3	4	11	0
Tir sportif	1	3	6	0	2	0
Voile	0	0	0	0	2	0

(*) Attention, pour les licences "Loisir" et "Établissement", le nombre de sports déclarés peut être de 1 à 5.

	Femme	Homme	Total	%
Compétition + 20 ans	19	71	90	18,63
Compétition - 20 ans	5	33	38	7,87
Loisir	33	57	90	18,63
Cadre	25	43	68	14,08
Cadre Federal	0	0	0	0,00
Etablissement	55	142	197	40,79
Total	137	346	483	100
%	28,36	71,64	100	



Statistiques administratives

Par type de handicap

Handicaps	Plus de 20 ans			Moins de 20 ans			Total général
	Hommes	Dames	Total	Hommes	Dames	Total	
Amputé supérieur	0	0	0	1	0	1	1
Amputé inférieur	3	2	5	2	2	4	9
Amputé inférieur et supérieur	0	0	0	0	0	0	0
Paraplégique	13	3	16	2	2	4	20
Tétraplégique	2	1	3	0	0	0	3
Poliomélie	1	1	2	0	0	0	2
Déficient visuel	3	0	3	5	4	9	12
Infirmes Moteur Cérébral	30	11	41	47	14	61	102
Handicap Neurologique	11	9	20	22	16	38	58
Handicap Orthopédique	23	11	34	10	4	14	48
Myopathie	5	0	5	5	1	6	11
Nanisme	1	0	1	2	1	3	4
Déficient auditif	44	17	61	9	0	9	70
Autres	23	8	31	54	14	68	99
Valide	32	22	54	2	0	2	56
Total général	191	85	276	161	58	219	495

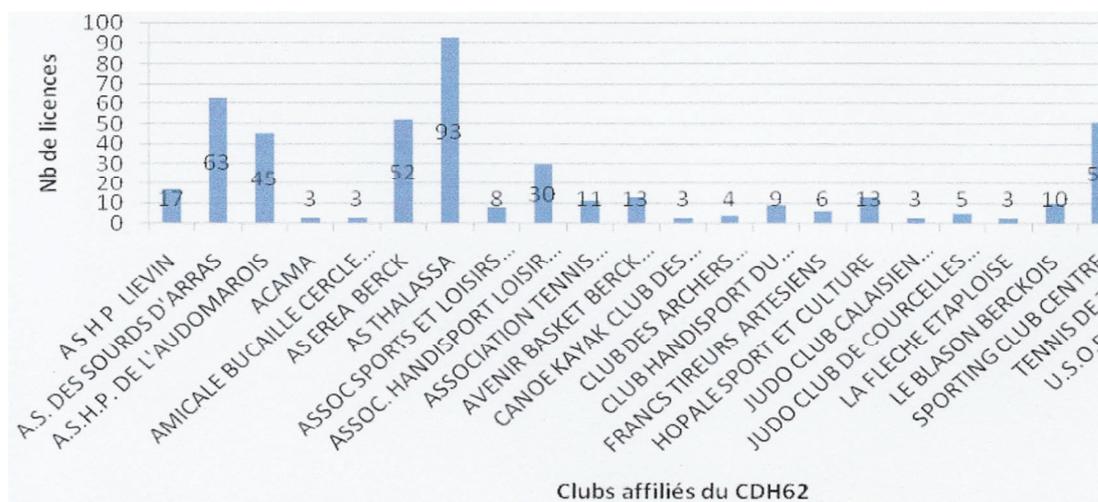
Par type de licences

Licences	Hommes	Dames	Total
Cadre	43	25	68
Cadre Fédéral	0	0	0
Compétition + 20 ans	71	19	90
Compétition - 20 ans	33	5	38
Etablissement	142	55	197
Individuelle	0	0	0
Loisir	57	33	90
Total licences	346	137	483
Pass'Sports	10	8	18
Total général (licences + Pass'Sports)			501

N.B. La différence d'effectifs entre les deux tableaux est justifiée par le fait que le handicap n'est pas demandé pour les licences « établissements » et les « pass'sports ».

Licences compétition

Sports	Plus de 20 ans			Moins de 20 ans			Total général
	Hommes	Dames	Total	Hommes	Dames	Total	
	0	0	0	0	0	0	0
Athlétisme	0	0	0	0	0	0	0
Badminton	6	4	10	1	0	1	11
Basket-ball	8	2	10	2	0	2	12
Boccia	2	0	2	2	0	2	4
Bowling	0	0	0	0	0	0	0
Canoë/kayak	0	0	0	0	0	0	0
Cécifoot	0	0	0	0	0	0	0
Curling fauteuil	0	0	0	0	0	0	0
Cyclisme Handcycle	2	0	2	0	0	0	2
Cyclisme solo	1	0	1	0	0	0	1
Cyclisme tandem	3	0	3	0	0	0	3
Equitation	0	0	0	0	0	0	0
Escrime	0	0	0	0	0	0	0
Fauteuil tout terrain	0	0	0	0	0	0	0
Foot à 5 en salle	0	0	0	0	0	0	0
Foot fauteuil électrique	11	1	12	12	2	14	26
Football (sourds)	13	0	13	7	0	7	20
Goal-Ball	0	0	0	0	0	0	0
Haltérophilie	0	0	0	0	0	0	0
Judo	0	1	1	2	0	2	3
Karaté	0	0	0	0	0	0	0
Natation	0	0	0	5	2	7	7
Rugby fauteuil	0	0	0	0	0	0	0
Sarbacane	0	0	0	0	0	0	0
Ski alpin	0	0	0	0	0	0	0
Ski nordique/Biathlon	0	0	0	0	0	0	0
Sports de Boules/Pétanque	6	7	13	0	0	0	13
Tennis	1	0	1	0	0	0	1
Tennis de table	6	0	6	0	0	0	6
Tir à l'arc	9	4	13	2	0	2	15
Tir sportif	3	0	3	0	1	1	4
Torball	0	0	0	0	0	0	0
Voile	0	0	0	0	0	0	0
Volley-ball	0	0	0	0	0	0	0
Total général	71	19	90	33	5	38	128



Le Comité regroupe pour la saison 2010/2011, 495 licenciés, au sein de 23 clubs et sections affiliés.

Ces clubs présentent des formes variées :

Associations sportives rattachées à un établissement spécialisé, dont l'action s'inscrit dans le projet d'établissement et qui permet un prolongement d'activités sportives, quel que soit le niveau de pratique.

Clubs sportifs sans liens institutionnels qui accueillent des sportifs en situation de handicap non pris en charge en établissement ou en dehors des temps institutionnels.

Sections « handisport » dépendant d'un club « valide » créées et gérées par le club : on dénombre 13 clubs pratiquant cette mixité.

Le Comité Départemental Handisport est présent sur 7 des 9 territoires qui composent le département du Pas de Calais :

- 1) Calaisis
- 2) Artois
- 3) Montreuillois
- 4) Boulonnais
- 5) Audomarois
- 6) Communauté Lens Liévin
- 7) Hénin Carvin

Il demeure cependant, des territoires et des zones isolées à rencontrer et à sensibiliser. Notre proximité avec les communes et intercommunalités nous permet d'intervenir régulièrement et de développer l'activité handisport, comme c'est le cas pour **Artois comm**, avec lequel **une charte du handicap** a été signée en collaboration avec les partenaires du champ du handicap.

Le comité a pour ambition d'agrandir son rayon d'intervention, Il existe cependant, des problématiques dues à l'étendue de notre département : 6671 km² répartis en 9 territoires,

7 arrondissements, 895 communes et 45 intercommunalités.

Ce qui entraîne des déplacements importants pour faire connaître le CDH et toucher un maximum de personnes en situation de handicap.

Force est de constater que l'isolement de certains villages est un frein au développement des activités sportives pour les personnes handicapées qui souhaiteraient pouvoir pratiquer une activité sportive. Cependant les membres du Comité ont l'espoir d'investir le pas de calais dans une politique adaptée et logique : celle « **des petits pas** »

6 - Le partenariat

Le partenariat désigne un accord formel entre deux ou plusieurs parties qui ont convenu de travailler en coopération dans la poursuite d'objectifs communs.

La collaboration entre les administrations officielles, comme le Conseil général, l'éducation nationale, l'agence régionale de santé, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intercommunalités, les clubs valides et handisports, et le CDH 62 contribuent grandement au développement du mouvement handisport. Le CDH 62 reconnaît, bien évidemment l'importance du partenariat avec la population dans la reconnaissance de son mouvement : c'est pourquoi il privilégie l'instauration de partenariats avec les différentes instances citées précédemment.

Conditions de réussite

- Créer un lien de confiance et faire preuve d'ouverture
- Travailler en équipe, en concertation et en consultation
- Respecter la mission organisationnelle de chaque partie
- Respecter les attentes et les limites de chacun
- Partager les enjeux, les risques et les responsabilités
- Investir conjointement les ressources
- Favoriser l'engagement et la permanence des intervenants

Moyens utilisés

- Établissement de conventions de partenariat
- Création d'espaces de concertation
- Conférences ou formations conjointes organisées par le CDH et ses partenaires.

7 - La Charte du Handicap

Signée entre la communauté d'agglomération de Communes Artois-Comm et,

- ✓ les associations représentatives de personnes handicapées, des parents d'Enfants handicapés,

- ✓ les associations œuvrant auprès des enfants et des adultes handicapés, dont le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais,

Cette charte vise à :

- ✓ promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap, en améliorant leur autonomie par des actions concertées entre la collectivité et les associations regroupées :
- ✓ Répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance éducation, culture, sport, loisirs, vie sociale.

Le CDH 62 s'inscrit totalement dans le champ d'intervention qui est le sien, celui du sport et s'engage à mettre en œuvre les actions favorisant le meilleur accès pour tous aux pratiques sportives en soutenant l'intégration des enfants et/ou personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs existants reconnus ou non handisport, en favorisant ainsi la mixité.

Ainsi, l'agent de développement du Comité occupe un bureau mis gracieusement à sa disposition dans les locaux d'Artois-Comm, et a entrepris depuis 2010, le développement des activités handisport sur le territoire de cette agglomération où elle intervient régulièrement dans des établissements spécialisés ou dans les clubs sportifs.

L'objectif étant de mobiliser, sensibiliser et accompagner les clubs sportifs de ce territoire. Il est prévu dans les perspectives d'Artois Comm. de financer une partie du poste de l'agent de développement du comité.

8 - Les sports de nature dans le département

Le Département Sports de Nature a pour mission de gérer toutes les problématiques liées au développement des sports de nature envers les personnes handicapées

9 sports de pleine nature sont aujourd'hui « fédérés » : leur développement fait l'objet d'une Commission Sportive spécifique au sein du Département Sports de Nature :

- Char à Voile
- Escalade
- Plongée
- Randonnée (à vocation uniquement non compétitive)
- Equitation
- Canoë Kayak
- Ski alpin
- Ski nordique
- Voile (à vocation à la fois compétitive et de loisirs).

Chaque commission sportive est gérée par un Directeur Sportif (DS). Chaque commission sportive s'assure du développement et de la coordination du sport de nature concerné à un niveau national et local par l'intermédiaire des CTFR.

Conformément à sa mission essentielle de promotion et d'organisation des activités physiques et sportives pour les personnes handicapées, reçue par délégation ministérielle, la Fédération Française Handisport (FFH) s'attache à développer l'accès aux loisirs sportifs. Depuis sa création par la Fédération Française Handisport en 1998, le **label ESPACE**

LOISIR HANDISPORT identifie les structures de loisirs symbolisant une qualité d'accès des loisirs sportifs de pleine nature aux personnes handicapées physiques et visuelles.

La **FFH** est convaincue que les activités sportives de plein air constituent un moyen privilégié d'épanouissement et d'insertion grâce à l'approche d'une autonomie d'action en milieu naturel. Cette préoccupation est confirmée par le fort développement général du tourisme sportif vers lequel la population handicapée est attirée, comme tout à chacun, en cela le CDH la rejoint totalement.

9 - Le développement du sport en milieu scolaire

D'après les chiffres du ministère de l'Education Nationale, **174 613 jeunes** en situation de handicap sont scolarisés dans les structures de l'Education Nationale en **2009** contre **151 500** en **2005-2006**, soit une augmentation de plus de 13% en trois ans.

SCOLARISATION ET HANDICAP :

Si auparavant ces jeunes étaient majoritairement scolarisés dans les établissements spécialisés, cet état de fait semble aujourd'hui révolu. En effet, à côté des **151 500** enfants et adolescents en situation de handicap scolarisés dans les structures de l'Education Nationale en **2005-2006**, **76 300** le sont dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers la même année. Les jeunes scolarisés en milieu ordinaire représentent ainsi 64% de la totalité des enfants et adolescents en situation de handicap scolarisés en France.

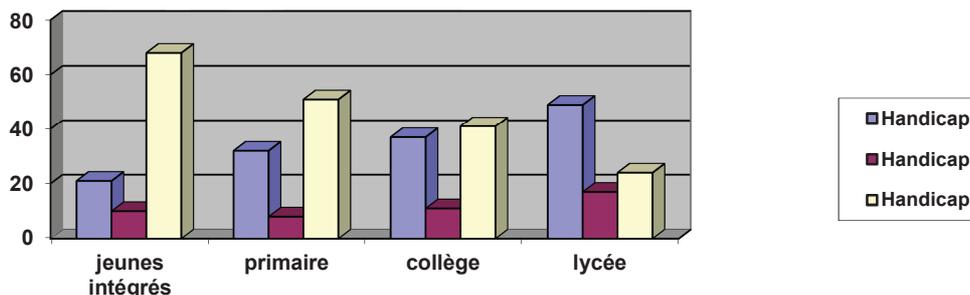
INTEGRATION ET HANDICAP MOTEUR et/ou SENSORIEL :

Dans le cadre de notre champ d'action spécifique à Handisport, ces chiffres sont cependant à nuancer. En effet, la part de jeunes en situation de handicap mental ou psychique s'avère prégnante au sein de ces statistiques.

Seuls **24%** des **151 500** élèves scolarisés en milieu ordinaire en **2004** possèdent une déficience motrice ou sensorielle, soit **36 360** élèves

LOCALISATION DES JEUNES SCOLARISES :

Le premier constat que nous pouvons effectuer est que le nombre et le type de handicap varie selon le degré d'étude : **104 800** enfants et adolescents sont scolarisés dans le **premier degré**, **46 700** le sont dans le **second degré** et **7 600** effectuent des **études supérieures**.



STRATEGIE D'ACTION :

L'Education Nationale est un milieu complexe où la mise en œuvre de collaboration avec ses partenaires peut favoriser la réalisation d'actions sur son terrain.

L'U.S.E.P. semble, de prime abord, l'allier idéal au vue du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le primaire (**69%**).

Il paraît néanmoins particulièrement intéressant de travailler en partenariat avec **l'UNSS** au vue de données plus précises : **48%** des élèves en situation de handicap scolarisés dans les collèges ont un handicap physique et sensoriel et **66%** le sont dans les lycées.

En effet, même si orienter nos actions dans le second degré ciblera un nombre plus restreint de jeunes, celles-ci s'adresseront en majorité à des élèves en situation de handicap moteur et sensoriel.

L'U.N.S.S., par le biais de son programme « sport intégré », semble ainsi constituer une passerelle pertinente à édifier entre l'Education Nationale et notre mouvement Handisport.

LE PROGRAMME SPORT INTEGRE DE L'UNSS :

L'U.N.S.S. met en œuvre des actions dans le but de faire pratiquer ensemble des jeunes valides et des jeunes en situation de handicap, et ce, à deux niveaux :

- ✓ au sein du secteur « **développement** » où l'U.N.S.S., appuyée financièrement par la **F.F.H.**, subventionne en partie des initiatives locales
- ✓ au sein du pôle « **compétition** » par l'organisation des challenges nationaux tennis de table des lycées et des collèges.

L'U.N.S.S. est une fédération multisports au service des licenciés des associations sportives des établissements scolaires du **second degré**, placée sous la tutelle du ministre chargé de l'Education Nationale.

L'objectif de cette organisation est de favoriser le passage du sport hors de l'école et inversement. Pour cela, la **Fédération U.N.S.S.** dispose de plusieurs moyens :

- ✓ **Une convention reconduite en mai 2009 est effective entre la F.F.H. et l'U.N.S.S.** afin de développer la pratique des activités physiques pour les personnes en situation de handicap, d'initier de véritables actions et de rechercher une plus grande cohérence entre les orientations retenues par la fédération et les programmes sportifs U.N.S.S.
- ✓ **Les commissions mixtes** : à chaque niveau (national, régional, départemental), **une commission mixte « sport intégré »** est créée. Il s'agit d'un organe de proposition qui impulse les initiatives visant à mettre en œuvre le programme « sport intégré ».

10 - Qualification des encadrants du Handisport dans le Pas de Calais

En collaboration avec le comité Régional Handisport 59/62, le CDH62 est partie prenante dans l'organisation de formations dans le Pas de Calais.

Voici les modules actuellement organisés par la région:

Le Certificat de Qualification Handisport (CQH):

C'est une formation complémentaire ouverte aux personnes extérieures à la Fédération Française Handisport souhaitant offrir aux sportifs handicapés leurs compétences techniques dans leur activité. Le Certificat de Qualification se décline en une quinzaine d'options. Il est plus particulièrement destiné aux cadres sportifs titulaires d'un Brevet d'État (ou diplôme fédéral équivalent).

2 Modules de Formation: Module A et B

Pour le CQH = Validation du Module A +B

Module A:

Module Théorique transversal aux disciplines d'une durée de 22H.

Module B:

Module Pédagogique uni disciplinaire

Les Formations d'Etat :

Le DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, (Niveau III), supérieur au BPJEPS, disciplinaire (spécifique à une discipline sportive), il comprend 2 spécialités:

- Animation socio-éducative ou culturel
- Perfectionnement sportif

Les Spécificités Handisport :

- **Le DEJEPS** : Diplôme d'état jeunesse de l'éducation et du sport.

Spécialité perfectionnement Sportif avec Mention Handisport (Niveau III)

il s'adresse :

au public handicapé physique et/ou sensoriel et comprend une Conception de programmes de perfectionnement sportif, avec la coordination de la mise en œuvre d'un Projet de perfectionnement dans un champ disciplinaire, une démarche de Perfectionnement sportif et une conduite d'actions de formations

Son appellation est moniteur, coach, entraîneur.

- **Le DESJEPS** : Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (Niveau II).

Il comprend 2 spécialités :

- ✓ Animation socio-éducative ou culturelle
- ✓ Performance sportive

Son appellation est directeur, directeur technique, cadre technique

- **Le DESJEPS Spécialité** « Performance Sportive » Mention Handisport (Niveau II)

Il s'adresse :

Au public handicapé physique et sensoriel et comprend un projet stratégique d'entraînement et un pilotage du système d'entraînement...

Les Formations fédérales :

Ces formations sont organisées par les Commissions Sportives Fédérales

- Animateur Fédéral
- Initiateur Fédéral
- Entraîneur Fédéral
- Assistant Fédéral
- Arbitre Fédéral

L'un des objectifs de l'agent de développement du Comité est d'informer et d'amener à une formation spécifique au handisport le plus grand nombre d'encadrants en et hors établissements spécialisés

11 - Activités physiques et sportives des personnes handicapées vieillissantes.

Si vieillir est un processus naturel pour tout être humain - nous vieillissons dès la première seconde de notre naissance - c'est un processus qui peut s'avérer particulièrement complexe pour les personnes handicapées. Nous parlons bien ici de processus de vieillissement et non d'état de vieillesse.

Il est bien question ici de personnes handicapées vieillissantes et non de personnes âgées handicapées.

Il est souvent affirmé qu'une personne handicapée commence à vieillir plus jeune qu'une personne valide, l'âge de 45 ans étant souvent annoncé comme la barrière critique où le processus de vieillissement doit être surveillé. Or, le processus de vieillissement est très différent et spécifique selon la personne, son type de handicap, le moment de son apparition, son parcours de vie...

Ces préalables permettent de proposer une définition de la personne handicapée vieillissante qui, dans son parcours de vie, a été handicapée avant de connaître les effets du vieillissement, ces derniers pouvant apparaître plus tôt que la moyenne nationale, entraîner un ajout de fragilité et provoquer ainsi une perte d'autonomie nécessitant un accompagnement spécifique.

Les personnes handicapées connaissent aujourd'hui, comme le reste de la population, une augmentation spectaculaire de leur espérance de vie.

Cette nouvelle longévité leur fait désormais traverser, en grand nombre, des âges que peu atteignaient auparavant ; elle contribue à renouveler totalement la question des situations de handicap en matière de dispositifs de prises en charge, de représentations collectives, de politiques sanitaires et sociales et de citoyenneté.

Chez les personnes handicapées physiques, l'activité sportive procure d'abord une meilleure forme. Elle augmente la force musculaire, la souplesse articulaire, la coordination gestuelle et la résistance à la fatigue. Pour les personnes à mobilité réduite, la mobilisation du corps permet par ailleurs d'améliorer des troubles de la fonction intestinale, de la minéralisation osseuse, l'habileté, l'endurance (par exemple celle des muscles des bras pour se déplacer en fauteuil roulant), l'ouïe et le sens du toucher pour un non-voyant, etc.

Les bienfaits psychologiques sont particulièrement importants : Le maintien des relations sociales, le retour de la confiance en soi, le gain d'une certaine autonomie, la rencontre d'autres handicapés ayant les mêmes soucis, représentent autant d'aspects positifs pour quelqu'un ayant perdu l'usage d'une partie de son corps.

Quel sport peut pratiquer une personne handicapée vieillissante?

Beaucoup de sports sont ouverts aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur degré de handicap.

La Fédération française Handisport propose trente-deux disciplines et le comité départemental tout autant.

Comme chez les personnes valides, l'activité physique est considérée comme un élément clé du bien-être de l'individu, qu'il soit handicapé physique, sensoriel ou multi handicapé.

Il convient aussi d'insister sur le caractère éducatif de la pratique de l'activité physique comme élément d'une bonne santé, d'une hygiène de vie.

Bénéfices psychologiques

Psychologiquement et sur le plan de l'autonomie, les bénéfices sont aussi importants. Le sport aide à la restructuration de l'image du corps. De plus, les personnes qui pratiquent une activité physique sortent de chez elles, elles se montrent... Cela améliore leur estime de soi et leur permet de construire un projet individuel ou collectif dans lequel s'inscrit la pratique régulière de leur activité physique ou sportive.

Le sport peut former un tremplin aux obstacles de la vie courante. Une personne à mobilité réduite, par exemple, devant sortir plus souvent sera par conséquent plus souvent confrontée à des situations où l'accessibilité n'existe pas forcément. La force et l'assurance acquise grâce au sport l'aideront à franchir ces barrières.

Bénéfices sociaux

Quel que soit le type de handicap, le sport augmente la confiance en soi et améliore donc indirectement les rapports sociaux.

Au niveau de la population des personnes handicapées, vieillissantes ou non, les clubs ou associations sportives, sont les mieux placés pour aiguiller ces personnes vers le sport leur convenant le mieux. .

L'important est de respecter une approche individualisée du vieillissement, de prendre en compte, même si cela s'avère plus compliqué, plus coûteux ou plus long, chaque individu dans sa spécificité.

La loi du 11 février 2005 est d'ailleurs venue réaffirmer ce principe. Désormais, il s'agit d'une question collective d'intérêt général car le vieillissement des personnes handicapées devient plus fréquent :

En 2001, on recensait 635 000 personnes handicapées âgées de plus de 40 ans, 267 000 d'entre elles avaient plus de 60 ans, 30 % des résidents en établissements pour personnes handicapées ont plus de 40 ans.

Le CDH 62 va effectuer un travail de recensement des besoins au niveau de cette population.

12 - Manifestations et résultats sportifs 2010/2011

Manifestations :

- Décembre 2010 : tir sportif handisport, champions départementaux :
 - Madinier Patrick FAHVA
 - Queste Rémy AHLC Béthune
 - Dédourge Séverine. AHLC Béthune
 - Rambert Christophe ASH audomarois
 - Marseille Patrick Berck
- Janvier 2011 : Sarbacane Adultes à Richebourg
- Janvier 2011 : Trophée Régional Handisport Adultes à Nœux-les-Mines
- Février 2011 : Foot fauteuil à Liévin
- Mars 2011 : Foot fauteuil à Béthune

Principaux résultats sportifs saison 2010/2011 :

- Mars 2011 : Championnat de France Boccia Paralympique à Laval

- ✚ BC1 : Anthonio GUEMMAZ AS Thalassa de Berck sur mer termine 1^{er}
 - ✚ BC2 : Grégory CARDON AHLC de Béthune perd en 1/4 de final
 - ✚ Driss BOUNOUA SCCA Rang du Fliers perd en poule
 - ✚ BC4 : Dimitri LEVASSEUR AS Thalassa de Berck sur mer termine 2^{ème}
 - Mars 2011 : championnat régional de Boccia 59/62
: Triplette : Dauchez Claude, Debrocourt Kévin, Quignon Jérémy
 - Mars 2011 : Championnat de France Foot à 5 :
✚ D3-D4 : SCCA Rang du Fliers termine 3ème
 - Avril 2011 : Championnat Régional de Sarbacane 59/62
Guémmez Antonio
Championnat départemental 62 Sarbacane :
Guémmez Antonio, Levasseur Dimitri
 - Avril 2011 : Challenge international de Judo à Noyelles-Godault
 - Avril 2011 : Boccia Adultes à Berck sur mer
 - Avril 2011 : Tennis de table Jeunes à Rang du Fliers
 - Mai 2011: Voile à Conchil-le-temple
 - Mai 2011 : Foot fauteuil à Berck sur mer
 - Mai 2011 : Equitation à Calonne Ricouart
 - Mai 2011 : Boccia Adultes à Wingles
 - Juin 2011 : Journée Pleine Nature à Avion

 - Juin 2011 : Jeux Nationaux de l'Avenir à Talence
- Participation de 4 associations sportives dont les jeunes sont accueillis en établissements spécialisés :
- ✚ AS de l'EREA de Berck sur mer
 - ✚ SCCA de Berck sur mer
 - ✚ AS Thalassa de Berck sur mer

Nombreux médaillés d'Or dans ces associations.

III - TROISIEME PARTIE

III - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU CDH 62

1 - Les axes prioritaires du CDH 62 pour les années 2011 à 2014

a - La communication

Comme toute entreprise, une association a des besoins en outils de communication pour développer ses activités et ses projets. Le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais l'a bien compris et va mettre en œuvre les moyens nécessaires pour une communication externe (vers le Grand public) et interne (auprès de ses membres et partenaires) optimale.

Ainsi, le plus important des travaux de communication engagé pour 2011 est la réalisation d'un site internet qui se veut une vitrine du mouvement handisport dans le pas de calais, mais aussi un réel outil de communication entre les dirigeants du comité, l'agent de développement, les membres des clubs handisports et les partenaires du mouvement handisport.

Réalisé par le responsable de la commission communication et membre du Comité directeur, il sera actualisé régulièrement par l'agent de développement du CDH62. Ce site informera sur les actualités départementales, la politique du comité, les sports praticables dans le département, les événements départementaux, les sites touristiques accessibles, les documents officiels...et tous les détails utiles pour connaître les rouages du handisport dans le département du Pas de Calais.

Au-delà de cet outil informatique, le Comité interviendra régulièrement dans diverses manifestations et colloques pour présenter ses activités. Pour le Comité, il est nécessaire d'aller à la rencontre des gens afin d'informer chacun sur ses possibilités d'ouverture envers le handicap. Il est important de montrer qu'il ne faut pas s'arrêter aux « problèmes d'intégration » en apportant des solutions aux personnes rencontrées.

La vulgarisation de l'information sera mise en place à partir d'outils de communication telles que les plaquettes qui seront distribuées largement dans le département.

L'un des moyens de communication est aussi l'organisation d'événements handisports. Le CDH62 apportera régulièrement son soutien aux clubs handisports organisateurs d'événements promotionnels : que ce soit sur les événements sportifs de haut-niveau ou sur les événements promotionnels handisports, le CDH62 compte beaucoup sur ces actions pour étendre la connaissance du public sur le mouvement handisport et travaillera en étroite collaboration avec les médias départementaux.

b - La reconnaissance du CDH 62 et la promotion du mouvement handisport

Le comité départemental handisport du Pas de Calais a pour objectif essentiel de :

- ✓ Favoriser le développement des activités sportives et de loisirs en faveur des personnes en situation de handicap du département.
- ✓ Faciliter les échanges entre les associations et clubs sportifs « handisports », mais aussi « valides »
- ✓ Former les personnes qui encadrent les activités.
- ✓ Informer, renseigner, faire découvrir les clubs, les sports, le matériel existant.

Le comité c'est aussi le partenaire pour des journées de découverte du Handisport :

- ✓ soutenir dans les démarches de création de section « handisport » dans les clubs valides afin de permettre, entre autre de promouvoir la mixité avec d'autres personnes, partager et construire avec nos différences ou tout simplement se faire plaisir en jouant ensemble, en faisant abstraction du handicap
- ✓ mettre en place de journées de sensibilisation au handicap auprès des établissements scolaires : écoles, collèges, lycées, dans le but de présenter le handicap par une approche sportive pour l'intégrer dans le milieu scolaire

La reconnaissance du Comité va passer par une approche au plus près de la population et de ses besoins, en affirmant son rôle et ses missions, en sensibilisant le plus grand nombre au handicap et aux activités « handisport ».

Public ciblé

Partant du principe que l'omniprésence de la publicité dans la civilisation moderne a suscité l'intérêt d'un public de plus en plus nombreux. Le développement de l'informatique et d'internet permettra de stocker, et de mettre en ligne des informations numérisées qui pourront être consultées ou téléchargées par tous sur le site.

Les supports de communication seront multiples, de l'enseigne à la bannière internet en passant par la télévision, l'affichage, la radio, les dépliants, la presse écrite, la publicité mobile.

Les relations publiques, permettront de contacter des journalistes pour qu'ils relaient le message à leur lectorat au sein de leurs articles.

L'organisation d'un évènement (salon, congrès, festival, convention, soirée festive, cocktail, remise de prix ou rallye) sera aussi le moyen de communiquer au grand public.

Le sport est un vecteur publicitaire :

Le sport possède une image très positive dans l'opinion publique. Il porte à la fois les valeurs de l'individualisme et celles de la collectivité : bien-être, forme, dynamisme, esprit de compétition et dépassement de soi. .

c - Ressources humaines

- **Pérennisation du poste de l'agent de développement**

Son rôle :

Le poste actuel de la salariée « chargée de missions » du CDH62 devrait se transformer en poste d'agent de développement, tout en continuant un travail d'encadrement auprès des sportifs des clubs affiliés ou établissements spécialisés.

Cet agent va participer à l'investissement de territoires encore trop peu couverts, voire informés sur le handisport.

Sur les 9 territoires du Pas de Calais, le Ternois, l'Audomarois, Hénin Carvin, le sud de l'Arrageois ne sont pas suffisamment exploités.

Les interventions continueront à s'orienter vers les personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel : les jeunes, les adultes, le public féminin, mais aussi les personnes handicapées vieillissantes.

Ses missions :

- ✓ Contribuer à la restructuration du CDH et des clubs affiliés, mettre en œuvre des actions visant à promouvoir le Handisport et ses valeurs.
- ✓ Assurer les missions de restructuration et de conseil dans le milieu handisport.
- ✓ Assurer la sensibilisation, l'accompagnement et le tutorat dans le milieu handisport : scolaire et périscolaire, adultes et seniors.
- ✓ Concevoir des projets, les budgéter, les mettre en œuvre, et les évaluer.
- ✓ Favoriser l'émergence de projets locaux dans le cadre du dispositif de développement des territoires
- ✓ Développer les sports nature
- ✓ Promouvoir les athlètes de haut niveau, les compétiteurs et les pratiquants loisir.

- **Projet d'embauche d'un agent administratif**

Objectif :

Le poste de l'agent administratif dans le cadre d'un CAE/CUI (contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi) est le moyen le plus adapté dans le contexte actuel où se trouve le comité pour répondre aux nécessités de promotion du CDH en terme de présence humaine régulière au niveau du siège

- **Bénévolat :**

Objectif :

Sans le travail des bénévoles, le CDH 62, ne pourrait pas vivre et exister, le travail effectué par les membres du comité est très important et pourrait se chiffrer en heures qu'il faut valoriser en équivalent temps plein, afin que chacun puisse prendre conscience du coût et de l'apport réel de ces membres ainsi pour le comité, il est essentiel de :

Faire apparaître dans la comptabilité le travail et tous les apports bénévoles.

d - Acquisition de matériels en soutien aux clubs handisports

Etat des lieux :

Le CDH62 a commencé à investir dans l'achat de divers matériels, spécifiques à la pratique des activités sportives handisport. Le matériel ainsi acquis est mis à disposition des clubs, des sections handisports ou encore des structures spécialisées afin de leur permettre de développer leurs pratiques sportives.

Le matériel recensé et utilisé par nos clubs et associations handisport:

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Multisports	
Fauteuils = 6	Petit matériel : Sarbacane, cônes, plots, ruban
Foot fauteuil	
Fauteuils électriques = 6	
Rugby	
Fauteuils = 1	
Basket	
Fauteuils = 2	Jeux de boccia : 1
Voile	
Access dinghy 8	Pagaie = 1 Gilets de sauvetage = 8

Les problématiques :

Le matériel ci-dessus mis à disposition, via une convention, dans les clubs affiliés du département a une durée de vie plus ou moins longue selon leur utilisation réelle dans les clubs. De ce fait il est indispensable de renouveler ce matériel afin de mettre nos sportifs dans les meilleures conditions possibles. A ce jour, il apparaît nécessaire d'une part d'assumer l'entretien et le renouvellement du matériel, d'autre part de prévoir le renouvellement de besoins en matériels émergents au niveau des associations sportives en quête de nouvelles actions de promotions.

Cependant le bilan de l'existant montre que les clubs et associations manquent cruellement de matériel adapté à la pratique du sport des personnes en situation de handicap. En effet, de

nombreux clubs souhaitent développer la pratique « handisport. », ce qui nécessite l'acquisition d'un matériel adapté et d'où de nombreuses sollicitations du Comité Départemental Handisport pour la mise à disposition de matériel spécifique .

Les objectifs :

Pour cette année 2011, le CDH62 a opté pour une nouvelle liste de matériel nécessaire au bon développement des activités « handisport. » sur le département. L'objectif dans les années à venir est de se doter de ce matériel afin d'être présent visuellement sur différentes manifestations, permettre aux sportifs de pratiquer les activités avec du matériel de haut niveau, de soutenir les clubs handisports...

Ainsi pour 2011, les achats effectués, notamment grâce à l'aide du conseil général, de la direction Départementale de la Cohésion Sociale via le CNDS , de la FFH a permis d'acquérir le matériel suivant :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Basket	
Fauteuils = 2	
Multisports	
Fauteuils : 1 top end transformer 1 Eliminator 1 excélérateur	
Sports nature	
1 Handbike 1 Vélopousse	



Le CDH62 en rationalisant les moyens mis à sa disposition va mettre en place une centrale de matériels à la disposition des clubs et des sportifs à partir d'une convention de mise à disposition, afin d'atteindre un de ses objectifs qui est de permettre l'intégration des personnes en situation de handicap dans les clubs valides (sections handisports).notre bilan de l'existant a fait ressortir la problématique des clubs qui souhaitent créer une section handisport, mais qui se heurtent à la difficulté liée à l'acquisition de matériel spécifique pour les personnes en situation de handicap

Dans cette optique, le CDH62 doit se doter d'une quantité importante de matériel pour venir en aide aux clubs demandeurs et les encourager à la création de sections handisport. Le comité comprend actuellement 23 clubs et associations dans le département et il est important de pouvoir répondre aux demandes de chacun, un des aspects de notre mission est d'inciter les clubs à acquérir leur matériel spécifique.

e - les jeux paralympiques de LONDRES 2012

A l'approche de ce grand rassemblement sportif que sont les jeux paralympiques de Londres 2012 qui se dérouleront du 19 août au 9 septembre 2012, le Comité Départemental handisport du Pas de Calais, va participer activement avec le département du Pas de Calais à l'année de l'Olympisme, de la jeunesse et du sport.

Dans le cadre du projet de la semaine des jeux paralympiques, le comité va inscrire le projet d'organiser **le 12 mai, une journée dédiée à sensibiliser la jeunesse et la population du département sur le handicap physique et sensoriel.**

Cette journée sera l'occasion, dans le cadre du J- 100 des jeux paralympiques, de présenter les différents types de handicap, de mettre en situation dans une discipline paralympique.

Lors de cette journée seront lancés officiellement les jeux paralympiques.

Le Pas de Calais, de par sa proximité géographique avec l'Angleterre, est considérée comme, non seulement la base arrière, mais aussi « le plus grand terrain de jeux » pour accueillir les délégations nationales et internationales dans le cadre des stages préparatoires et d'entraînement des athlètes.

L'un des objectifs du CDH 62, est d'emmener des sportifs du département qui se sont distingués ou sont dans le cadre du pré haut niveau, sur le site de Londres, pendant 3 jours afin qu'ils puissent visualiser les compétitions, soutenir les sportifs du département, de la région et de la France.

Le but est également de promouvoir la continuité des pratiques handisport ; l'engouement des sportifs pour cet événement est l'occasion unique pour le département de développer le handisport et inciter à la poursuite de celui-ci dans nos clubs et associations.

2 - Plan d'actions du Comité Départemental Handisport 62

Le plan d'actions du comité Départemental handisport du Pas de Calais pour les 4 années à venir (2011/2014) s'inscrit autour de 5 grands thèmes :

a - La communication

Constat :

Le handisport souffre d'un déficit en communication, d'une méconnaissance des disciplines pratiquées par les personnes en situation de handicap et d'un manque d'intérêt du grand public.

Objectif général :

Contribuer à l'amélioration de la diffusion de l'information sur les activités handisportives. Le comité souhaite, à travers le site internet, que l'ensemble des personnes en situation de handicap du département ait accès à l'information.

Avoir des outils pour présenter l'action hors du département.

Mettre en avant les structures ordinaires accueillant des personnes en situation de handicap.

Objectif spécifique :

Faire connaître le comité et le mouvement handisport dans le département, voir au-delà.

Actions :

Informé, sensibiliser le public au handicap et au handisport

Informé les personnes en situation de handicap sur les possibilités de pratiques dans leur environnement.

Informé les professionnels de santé, les institutions, les associations, les différents partenaires...

Informé les médias

Moyens :

Développement du Site internet.

Affiches et plaquettes de présentation.

Brochures à distribuer au public.

Participation et organisation de forums, journées à thèmes, journées promotionnelles, démonstrations, interventions dans les écoles, collèges, lycées, facultés, universités.

Informé les médias locaux : presse écrite, radio, télévision locale...

Communiquer vers le public et les clubs sur les événements de la vie handisportive.

b - La reconnaissance du CDH 62 et la promotion du mouvement handisport

Constat :

Après un bilan et une analyse de l'existant sur l'ensemble des territoires du département du pas de calais, force est de constater que le comité départemental souffre d'un déficit de connaissance et de reconnaissance, non seulement par les clubs et associations mais également par le public.

Objectif général :

Communiquer le plus largement possible sur les missions et les actions mises en place par le CDH 62 : les actions d'information doivent faire évoluer la représentation du handisport auprès du public : « la pratique des activités physiques est un droit pour chacun... »

Objectif spécifique :

La communication du Comité départemental Handisport 62 s'inscrit dans une trajectoire globale et vise à véhiculer l'image du mouvement Handisport, identifiable par tous les publics. Dans un

souci d'efficacité, le CDH62 utilise la diversité actuelle des supports, modernes ou traditionnels, pour assurer la spécificité de chaque action menée sur l'ensemble de notre département. L'interdépendance de ces vecteurs d'information, garantit la cohérence et l'homogénéité dans la diffusion des projets mis en place.

Actions :

Renforcer et structurer le réseau sportif en développant la communication.
Encourager la pratique sportive par le plus grand nombre,
Favoriser l'accès vers le haut niveau,
Développer la formation.

Moyens :

Mieux coordonner les manifestations sportives catégories « jeunes » et « adultes »
Tournois ouverts au plus grand nombre,
Opérations pour la promotion du mouvement handisport.
Opérations pour la promotion du sport féminin.
Créer, développer et soutenir les clubs/sections Handisport.
ex. : Création de sections Handisport dans des clubs valides.
Organiser des stages de formation Handisport.
ex. : Certificat de Qualification Handisport.
Communiquer sur l'activité Handisport dans le pas de calais.
ex. : Panneaux déroulants, plaquettes de présentation, site Internet...
Promouvoir le mouvement Handisport.
ex. : Rassemblement des clubs Handisport, journées découvertes, démonstrations...
Sensibiliser le public valide au handisport.
ex. : Journée de découverte et de pratique Handisport dans les établissements scolaires, les entreprises...
Conseiller sur la mise en accessibilité des équipements sportifs.
Ex. : Avis sur les projets de construction/rénovation de piscines, gymnases, locaux sportifs...

c - Ressources humaines

- **Pérennisation du poste de l'agent de développement**

Constat :

« **Le poste de chargée de missions** » actuel présente une réelle plus-value pour le développement du handisport dans le département du Pas de Calais dans la mesure où il tend à se transformer en « **poste d'agent de développement** » au niveau des différents publics : scolaires, péri scolaires, adultes, seniors, féminin. Le travail va porter sur l'incitation des publics hors établissements spécialisés à pratiquer une activité physique et/ou sportive. C'est le lien indispensable pour une meilleure cohérence et organisation des différentes manifestations.

Objectif général :

Ce poste doit permettre de mettre en œuvre les actions et projets du plan de développement, et de les pérenniser

Le comité en a besoin, et les personnes en situation de handicap aussi.

Malgré cela, le souci du financement reste entier, et surtout pour le poste en place, pour qui les aides de l'Etat s'arrêteront en 2012. Ce poste figurait dans un dispositif de postes créés au sein du mouvement handisport.

Objectif spécifique :

La pérennité des actions du CDH 62 fait partie des préoccupations actuelles des membres du comité directeur qui essayent dans la mesure du possible de prendre en compte le coût de l'emploi dans chacune des actions mises en place.

Actions :

En 2010/2011 l'agent a réalisé des animations régulières dans 5 établissements médico-sociaux ou associations sportives. Ils ont tous renouvelé leur engagement à faire intervenir notre agent de développement dans leur structure pour 2012. Ces interventions vont d'une heure à 3 heures d'intervention par semaine.

Des projets en activités physiques et sportives émergent dans un bon nombre d'établissements sous l'impulsion de notre professionnelle.

Moyens :

Le CDH 62 est confronté à la superficie importante et aux zones rurales du département. Les interventions sont facturées forfaitairement 50€ les 3 heures, y compris le coût des 0.30€ du kilomètre d'indemnité de déplacement de la salariée, dans un rayon de 50 km, afin de pouvoir avec les aides financières équilibrer le budget du comité. Au-delà, le km est facturé 0.30€ en plus du forfait actuel. Chaque demande est étudiée.

Hors lorsque l'on prend en compte le temps passé en déplacement par la salariée qui est du temps de travail, mais qui lui, n'est pas répercuté sur le coût de l'intervention pour les structures utilisatrices, on s'aperçoit que l'intervention devrait être facturée plus chère. Ce paramètre est aussi en prendre en compte dans la pérennisation de l'emploi.

Afin d'envisager l'avenir, et de continuer à être des partenaires des établissements médico-sociaux, nous avons entamé une série de rencontre des directions de chacun d'eux, pour faire le point sur l'existant, et sur l'évolution de leurs besoins et de nos contraintes. Certains ont donc déjà été sollicités, et pour les autres cela sera fait dans les mois à venir.

Le dispositif « Vers une pratique régulière et intégrée » sera un des prochains thèmes abordé avec le comité directeur du CDH62

Dans le cadre de ce projet, nous organiserons en 2012 une journée d'information sur le thème : **« un sport pour tous : un pari réussi »** avec la participation des clubs et associations qui présenteront leurs activités à la population. Des personnes en situation de handicap pourront les découvrir et les pratiquer.

L'objectif de cette journée étant bien de développer le dispositif sur un territoire central, puis de reconduire cette journée chaque année sur différents territoires et communautés de communes qui ne rentrent pas encore dans le dispositif.

L'objectif recherché étant d'amener le plus de personnes en situation de handicap à

s'intégrer dans des clubs sportifs ordinaires, dans des centres de loisirs et dans des associations culturelles sur les 9 territoires géographiques du département.

Et pour réussir ce pari, le poste de notre agent de développement est essentiel et doit être pérennisé.

- **Projet d'Embauche d'un agent administratif :**

Constat :

Le Comité est confronté , comme, nous l'avons déjà évoqué, à un déficit de communication, à un gros travail administratif pour mettre en place les différents outils obligatoires pour fonctionner : plan de développement, règlement intérieur, contrat d'objectifs, livret d'accueil, courriers divers, appels téléphoniques importants, permanences à assurer...

Objectif général :

Le poste de l'agent administratif dans le cadre d'un CAE/CUI (contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi) est le moyen le plus adapté dans le contexte actuel où se trouve le comité pour répondre aux nécessités de promotion du CDH en termes de présence humaine régulière au niveau du siège

Objectif spécifique :

Mission :

- Contribuer au secrétariat et à l'accueil.
- Assurer la gestion administrative du comité sous la direction du président :
 - ✓ Mettre en forme les courriers du président et des membres du bureau, de l'agent de développement pour qu'ils soient plus sur le terrain.
 - ✓ Transmettre aux intéressés les courriers administratifs, les circulaires ou convocations et autres documents.
 - ✓ Assurer l'accueil physique et téléphonique du siège du comité.

Actions :

- ✓ Vérifier les documents administratifs, les trier et les classer les mettre à jour et archiver.
- ✓ Enregistrer informatiquement les documents officiels.
- ✓ Distribuer, recenser et saisir les dossiers des clubs.
- ✓ Enregistrer informatiquement les matériels spécifiques, tenir les listes à jour.
- ✓ Distribuer les matériels en fonctions des besoins recensés auprès des clubs.
- ✓ Enregistrer informatiquement les conventions de mise à disposition du matériel
- ✓ Faire élaborer les devis des différents matériels, des interventions de l'agent développement, les réceptionner, passer les commandes
- ✓ Assurer le suivi des dossiers
- ✓ Assurer la frappe informatique des documents officiels : CNDS, Conventions d'objectifs,....
- ✓ Réclamer ou transmettre les différentes conventions de mises à disposition.
- ✓ enregistrer informatiquement des documents d'aide à la gestion du comité.

Moyens :

Embauche dans le Cadre d'un « **contrat CAE/CUI** » d'un agent administratif à raison de **20h/semaine**.

Le contrat unique d'insertion -contrat d'accompagnement dans l'emploi concerne les associations et a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, il donne lieu à une convention conclue entre l'employeur et le salarié et selon le cas pôle emploi agissant pour le compte de l'état ou le président du conseil général.

Il s'agit d'un emploi aidé à hauteur de 70% du SMIC pour une durée minimale de 6 mois renouvelable jusqu'à 2 ans.

- **Bénévolat :**

Constat :

Il est, de fait que la grande majorité des associations 1901 fonctionnent avec très peu d'argent et **beaucoup d'huile de coudes**. Plus précisément et selon les estimations du paysage associatif français la principale ressource de plus de 90000 associations réside dans le travail bénévole. Les recettes sont limitées, les dépenses sont strictement ajustées puisqu'il y a peu d'argent et que l'essentiel des activités se déroulent dans le champ de la gratuité sans qu'il y ait de financiarisation de ces activités qui restent souvent invisible dans la comptabilité. Le profil comptable de ces associations apparaît alors comme modeste, souvent sans commune mesure avec leur rayonnement réel.

Objectif général :

Faire apparaître dans la comptabilité le travail et tous les apports bénévoles.

Objectif spécifique :

Faire l'inventaire de toutes les contributions des bénévoles : temps de travail, services, biens mis à disposition, renonciation à se faire rembourser certains frais exposés pour l'association.

Action :

Evaluer à leur valeur de marché ces dons : ce que l'association aurait été obligée de payer en l'absence de bénévoles

Moyens :

Intégrer, une fois valorisé, ces contributions dans la comptabilité du comité, grâce à une série de compte spécialement prévus cet effet dans le plan comptable du comité afin de présenter une image fidèle de lui-même en indiquant la vraie place des contributions bénévoles.

d - Acquisition de matériels en soutien aux clubs handisports

Constat :

Le recensement du matériel existant au comité et mis à disposition, via une convention, dans les clubs affiliés du département montre un manque important et ce matériel, a, de surcroît une durée de vie plus ou moins longue selon leur utilisation réelle dans les clubs entraînant un renouvellement régulier de ce matériel afin de permettre aux sportifs en situation de handicap de pratiquer dans les meilleures conditions possibles.

En effet, de nombreux clubs souhaitent développer la pratique handisport, ce qui nécessite l'acquisition d'un matériel adapté et d'où de nombreuses sollicitations au Comité Départemental Handisport pour la mise à disposition de matériel spécifique

Objectif général :

Pour cette année 2011, le CDH62 a opté pour une nouvelle liste de matériel nécessaire au bon développement des activités handisport sur le département.

Objectif spécifique

L'objectif dans les années à venir est de se doter de ce matériel afin d'être présent visuellement sur différentes manifestations, permettre aux sportifs de pratiquer les activités avec du matériel de bon niveau, soutenir les clubs handisports...

Action

Mettre en place une centrale de matériels à la disposition des clubs et des sportifs à partir d'une convention de mise à disposition, afin d'atteindre un de ses objectifs qui est de permettre l'intégration des personnes en situation de handicap dans les clubs valides (sections handisports).

Moyens

Se doter d'une quantité importante de matériel pour venir en aide aux clubs demandeurs. Le comité comprend actuellement 25 clubs et associations dans le département et il est important de pouvoir répondre aux demandes de chacun, un des aspects de notre mission est d'inciter les clubs à acquérir leur matériel spécifique.

Les besoins prochains qui ont été repérés dans le cadre de nos investissements sont :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Athlétisme	
4 fauteuils	Plots, chronomètres, mètres, vortex
Basket	
6 fauteuils	ballons
Cyclisme	
2 handbike	
Foot fauteuil électrique	
4 fauteuils	
Tennis de table	
4 fauteuils	Table de tennis de table Raquettes, balles

Sports nature	
2 joélettes 2 hand-bike	
ceci foot	
	ballons
Sarbacane	
	Sarbacanes, potences
Tir à l'arc	
	Chevalets, arcs, buts de paille
Véhicule du CDH	
Véhicule 9 places	

Le transport :

La question du transport est omniprésente dans la pratique sportive des personnes Handicapées physiques et/ou sensorielles.

Nombre d'adhérents de Handisport semblent autonomes et mobiles : Cela est lié au fait que ceux qui ne sont pas mobiles et autonomes ne peuvent pas se rendre régulièrement sur les lieux de l'entraînement ou des rencontres. Ils sont donc dans la majorité des cas exclus de la pratique sportive pour des raisons non liées à leur capacité sportive, mais essentiellement financières. Pour la plupart des personnes handicapées, se déplacer est difficile et coûteux.

L'acquisition du véhicule serait nécessaire au transport des personnes handicapées sur les lieux d'entraînement et de compétition. Il permettrait, également d'emmener le matériel lourd et imposant plus aisément.

e - les jeux paralympiques de LONDRES 2012

Constat :

A l'approche de ce grand rassemblement sportif que sont les jeux paralympiques de Londres 2012, le CDH62, se doit de participer activement avec le département du Pas de Calais à l'année de l'Olympisme, de la jeunesse et du sport.

Objectif général :

Sensibiliser la jeunesse et la population du département sur le handicap physique et sensoriel.

Objectif spécifique :

Dans le cadre du J- 100 des jeux paralympiques, présenter les différents types de handicap, mettre les personnes en situation dans une discipline paralympique lors d'une journée promotionnelle afin de toucher le plus grand nombre.

Emmener des sportifs du département qui se sont distingués ou sont dans le cadre du pré haut niveau, sur le site de Londres.

Moyens :

Obtenir les financements pour l'organisation de la journée promotionnelle et le déplacement sur le site paralympique de Londres

f - Rappel des actions

ACTION 1 : COMMUNICATION	
Objectif	✓ Contribuer à la diffusion de l'information sur les missions du comité et les activités handisportives
Pilotage	✓ Membres du CDH et l'agent de développement
Durée de l'action	✓ 4 ans
Descriptif	✓ Diffusion de l'information depuis les outils développés par le comité, et par l'intermédiaire de la publicité (événementiel, interventions diverses de la chargée de missions)
ACTION 2 : RECONNAISSANCE DU CDH 62 ET PROMOTION DU MOUVEMENT HANDISPORT DANS LE DEPARTEMENT	
Objectif	✓ Communiquer le plus largement possible sur les missions et les actions mises en place par le CDH62:
Pilotage	✓ Les membres du CDH et l'agent de développement
Durée de l'action	✓ 4 ans
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer et structurer le réseau sportif en développant la communication. ✓ Encourager la pratique sportive pour le plus grand nombre, (augmenter le nombre de licenciés) ✓ Interventions dans les écoles, les collèges, les clubs. ✓ Favoriser l'accès vers le haut niveau, repérer les potentiels ✓ .organiser des rencontres nationales
ACTION 3 : RESSOURCES HUMAINES : PERENNISATION DE L'EMPLOI DE L'AGENT DE DEVELOPPEMENT PROJET D'EMBAUCHE D'UN AGENT ADMINISTRATIF	
Objectif	✓ Rendre définitif l'emploi de l'agent de développement et créer un emploi d'agent administratif
Pilotage	✓ Le CDH
Durée de l'action	✓ le plus rapidement possible
Descriptif	✓ Ces postes doivent permettre de mettre en œuvre les actions et projets du plan de développement, et de les pérenniser
ACTION 4 : AQUISITION DE MATERIEL EN SOUTIEN AUX CLUBS ET AUX HANDISPORTIFS	
Objectif	✓ se doter de matériel spécifique et être présent visuellement sur différentes manifestations, permettre aux sportifs de pratiquer les activités avec du matériel de bon niveau, soutenir les clubs handisports...
Pilotage	✓ CDH
Durée de l'action	✓ 4 ans
Descriptif	✓ Mettre en place une centrale de matériels à la disposition des clubs et des sportifs à partir d'une convention de mise à disposition pour diversifier et développer les pratiques sportives.
ACTION 5 : LONDRES 2012	
OBJECTIF	✓ Sensibiliser la jeunesse et la population du département sur le handicap physique et sensoriel.
Pilotage	✓ CDH
Durée de l'action	✓ 100 jours+3 jours de déplacements
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans le cadre du J- 100 des jeux paralympiques, présenter les différents types de handicap, ✓ journée promotionnelle afin de toucher le plus grand nombre ✓ Emmener des sportifs du département sur le site de Londres.

IV - QUATRIEME PARTIE

IV - ECHEANCIER

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Communication	création du site internet, des plaquettes de présentation	Suivi du fonctionnement de la commission communication et de la mise à jour du site, diffusion large des plaquettes	1 ^{ère} évaluation de l'impact sur le grand public et le public concerné construction D'une grille quantitative et qualitative	2 ^{ème} évaluation, Réajustement si nécessaire des outils.
Reconnaissance du CDH	Lister et Contacter les différents partenaires. les informer des possibilités du comité	Cibler une catégorie de partenaires chaque année pour les sensibiliser Ex : en 2013, l'éducation nationale	Suivi de la 1 ^{ère} action	Evaluation à partir d'une grille construite selon les facteurs d'intégration qualitative et quantitative
Ressources Humaines	Rapport d'activités détaillées des salariés	Mesure de l'impact de leurs actions	Suivi	évaluation
Acquisition de matériels spécifique	Bilan et analyse de l'existant : début du programme d'achats. Mise en place section d'investissement	Mise en place de la centrale de matériels : suite des acquisitions	Suivi du programme	Evaluation de la section d'investissement
Londres 2012	Préparation et organisation de la journée événementielle et des déplacements à Londres Intégration des sportifs de Haut-Niveau dans les supports de communication du CDH Communication sur les résultats des athlètes de Haut-Niveau	évaluation de l'année du paralympisme	Mesure des impacts de cette année du paralympisme et continuité des actions.	Suivi des actions

V - CINQUIEME PARTIE

V - BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE PAR ACTION.

1 - La communication

Dépenses	Montants 2011/2012	Montants 2012/2013	Montants 2013/2014	Recettes	Montants 2011/2012	Montants 2012/2013	Montants 2013/2014
Achats				subventions d'exploitation			
Achat petit matériel	1000€	1000€	1000€	Fonds-propres			
Fournitures administratives	500€	500€	500€	Etat (précisez le(s) ministère(s)sollicité(s))			
Services extérieurs				DDJSCS :			
Communication : site...	1000€	800€	500€	CNDS	1000€	900€	750€
assurance	100€	100€	100€	REGION			
Documentation Abonnements revues...	300€	300€	300€	DEPARTEMENT CONSEIL GENERAL	1000€	900€	750€
				COMMUNES			
Autres services extérieurs				ORGANISMES SOCIAUX.			
Impôts et taxes				Partenaires privés :	900€	900€	900€
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
Charges de personnel							
				divers			
				Organismes de financement d'aide à l'emploi			
Charges exceptionnelles				Autres produits de gestion courante			
				Produits financiers			
Dotation aux amortissements				Reprises sur amortissement et provisions			
TOTAL	2900€	2700€	2400€	TOTAL	2900€	2700€	2400€

2 - Promotion du mouvement handisport

Dépenses	Montants 2011/2012	Montants 2012/2013	Montants 2013/2014	Recettes	Montants 2011/2012	Montants 2012/2013	Montants 2013/2014
Achats				subventions d'exploitation			
Achat petit matériel				Fonds-propres			
Fournitures administratives	250€	250€	250€	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
Services extérieurs				DDJSCS :			
communication	500€	500€	500€	CNDS	3000€	3500€	4000€
assurance				REGION			
documentation	200€	250€	250€	Département : CONSEIL GENERAL	3000€	3500€	4000€
				COMMUNES	1000€	1000€	1000€
Autres services extérieurs				ORGANISMES SOCIAUX.	1000€	1000€	1000€
Impôts et taxes				Partenaires privés : dons	950€	1000€	1000€
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
Charges de personnel							
				divers			
Déplacements de la salariée et des membres du CDH	8000€	9000€	10000€	Organismes de financement d'aide à l'emploi			
Charges exceptionnelles				Autres produits de gestion courante			
				Produits financiers			
Dotations aux amortissements				Reprises sur amortissement et provisions			
TOTAL DES CHARGES	8950€	10000€	11000€	TOTAL DES PRODUITS	8950€	10000€	11000€
PERSONNEL BENEVOLE	10000€	10000€	10000€	bénévolat	10000€	10000€	10000€
TOTAL	18950€	20000€	21000€	TOTAL	18950€	20000€	21000€

3 - Ressources humaines

Dépenses	Montants 2011/2012	Montants 2012/2013	Montants 2013/2014	Recettes	Montants 2011/2012	Montants 2012/2013	Montants 2013/2014
Achats				subventions d'exploitation			
Achat petit matériel				Fonds-propres			
Fournitures administratives				Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
Services extérieurs				DRJSCS : emploi pérennisé	12000€	12000€	12000€
communication				CNDS	3600€	4100€	4100€
assurance				REGION			
documentation				DEPARTEMENT CONSEIL GENERAL	10000€	10500€	10500€
				COMMUNES			
Autres services extérieurs				ORGANISMES SOCIAUX (PRECISER)			
				FFH (rétrocession charges sociales	5660€	5660€	5660€
				FFH (emploi)	4000€	4000€	4000€
Impôts et taxes				Partenaires privés : préciser	4740€	4940€	2940€
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
Charges de personnel (Brut avec charges)							
Agent de développement 1 ETP	35000€	36000€	37000€	divers			
Agent administratif (CAE/CUI) 20h/hebdo	3000€	3100€	Fin CAE/CUI A voir si CDI	Organismes de financement d'aide à l'emploi			
Déplacements (autres)	2000€	2100€	2200€	Autres produits de gestion courante			
				Produits financiers			
Dotation aux amortissements				Reprises sur amortissement et provisions			
TOTAL DES CHARGES	40000€	41200€	39200€	TOTAL DES PRODUITS	40000€	41200€	39200€
.				.			
PERSONNEL BENEVOLE	5000€	5000€	5000€	PERSONNEL BENEVOLE	5000€	5000€	5000€
TOTAL	45000€	46200€	44200€	TOTAL	45000€	46200€	44200€

4 - Acquisition de matériels spécifiques

Dépenses	Montants 2011/2012	Montants 2012/2013	Montants 2013/2014	Recettes	Montants 2011/2012	Montants 2012/2013	Montants 2013/2014
Achats				subventions d'exploitation			
Réparation et entretien matériel	1000€	1500€	2500€	Fonds-propres			
Renouvellement matériel	9000€	15000€	20000€	Etat (précisez le(s) ministère(s)sollicité(s))			
Services extérieurs				DDJSCS			
textile	1000€	2000€	2000€	CNDS	4500€	9500€	12500€
assurance	500€	600€	800€	REGION			
Soutien aux clubs	900€	1500€	2000€	DEPARTEMENT CONSEIL GENERAL	5400€	9000€	12000€
				COMMUNES			
Autres services extérieurs				ORGANISMES SOCIAUX (PRECISER)			
Impôts et taxes				Partenaires privés : préciser	1500€	2100€	2800€
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
Charges de personnel							
				divers			
				Organismes de financement d'aide à l'emploi			
Charges exceptionnelles				Autres produits de gestion courante			
				Produits financiers			
Dotation aux amortissements				Reprises sur amortissement et provisions			
TOTAL DES CHARGES	11400€	20600€	27300€	TOTAL DES PRODUITS	11400€	20600€	27300€
.				.			
PERSONNEL BENEVOLE				BENEVOLAT			
TOTAL				TOTAL			

5 - LONDRES 2012

Dépenses	Montant 2012			Recettes	Montant 2012		Montants 2013/2014
Achats				subventions d'exploitation			
Achat petit matériel				Fonds-propres			
Fournitures administratives				Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
Services extérieurs				DRDJSCS :			
communication				CNDS	3000€		
assurance				REGION			
documentation				DEPARTEMENT CONSEIL GENERAL	10000€		
				COMMUNES			
Autres services extérieurs				ORGANISMES SOCIAUX (PRECISER)			
Déplacements 20 personnes	15600€						
Impôts et taxes				Partenaires privés : préciser	2600€		
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
Charges de personnel							
				divers			
				Organismes de financement d'aide à l'emploi			
Charges exceptionnelles				Autres produits de gestion courante			
				Produits financiers			
Dotations aux amortissements				Reprises sur amortissement et provisions			
TOTAL DES CHARGES	15600€			TOTAL DES PRODUITS	15600€		
.				.			
PERSONNEL BENEVOLE	5000€			BENEVOLAT	5000€		
TOTAL	20600€			TOTAL	20600€		

VI - SIXIEME PARTIE

VI – EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT 2011/2014

Rappel des axes stratégiques

Le bilan et l'analyse de l'existant a fait apparaitre les axes suivants :

Mise en avant de la nécessité de :

- ✓ Mettre en place une communication efficace tant au niveau des outils qu'au niveau de la transmission des informations
- ✓ Faire connaitre et reconnaitre le CDH 62
- ✓ Pérenniser l'emploi de l'agent de développement
- ✓ Répondre aux besoins en matériels engendrés par la pratique « handisport » aussi bien sur le plan de l'investissement (achat de fauteuils, véhicules...) que sur le fonctionnement (petit matériel, réparations...).
- ✓ Participer de manière active aux jeux paralympiques 2012

Voir les documents en ANNEXES

VII - SEPTIEME PARTIE

VII – BILAN ET PERSPECTIVES

1 - Bilan

Le plan de développement 2011/2014 soutenu par le Conseil Général et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale **est le 1^{er} plan réalisé** par l'équipe en place, depuis mai 2011, le travail engendré par son élaboration a été important, mais a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs.

L'évaluation, outil indispensable au suivi et à la réussite de ce projet, sera une des étapes importantes

Le Comité directeur sera le garant du suivi et du contrôle du déroulement du plan de développement.

Les critères et les indicateurs d'évaluation permettront de quantifier et qualifier le niveau de satisfaction des actions mises en place à partir des :

- ✓ bilans semestriels
- ✓ bilans annuels

qui permettront de vérifier la réalisation des objectifs fixées, de mesurer les écarts, de les expliquer et de les réajuster le cas échéant, afin d'arriver à l'évaluation finale en toute sérénité.

2 - Perspectives

Il s'avère fondamental de poursuivre le Développement de la promotion et de la communication du mouvement handisport dans le département du Pas de Calais.

Quelques pistes de travail

L'athlétisme:

A l'issue de la visite de la FFH au Touquet sur le terrain d'athlétisme pour l'entraînement de l'équipe de France aux jeux Paralympiques de Londres, nous avons constaté le peu de représentation d'athlètes originaires du Pas de Calais tant en compétitions nationales qu'en compétitions internationales.

La problématique repose sur deux aspects.

La difficulté pour des clubs d'obtenir des équipements de compétition adaptés. La culture, les schémas de pensée cantonnent le sportif handicapé sur un matériel voué à l'autonomie à savoir le fauteuil dit de ville.

Le sportif handicapé en configuration de compétition n'est pas en fauteuil de ville. Ce matériel adapté à la compétition ne correspond en rien au schéma culturel évoqué précédemment.

La discussion avec un ancien athlète ayant participé aux jeux paralympiques d'Athènes et qui est licencié actuellement dans le département de la Somme, faute de clubs proche de chez lui pour s'entraîner nous a fait prendre conscience que nous pouvions, avec son aide (il est d'accord pour devenir entraîneur dans le pas de calais) recréer une section handisport d'athlétisme dans notre département, sur le littoral.

La voile :

Trois sites existent sur le département : Conchil le Temple, Calais, Beuvry.

- **Le site de Conchil le Temple** est bien pourvu en équipement, mais un bilan de l'existant montre que son exploitation par des personnes en situation de handicap est faible : l'objectif sera de relancer et rationaliser son utilisation par ce public
- **Le site de Calais** permet la découverte de l'activité voile et la formation des équipages pour la compétition.
- **Le site de Beuvry** fait partie de la communauté de commune de l'Artois (Artois comm) avec laquelle une charte de handicap été signée, le travail du comité sera de recenser les personnes en situation de handicap et de développer cette activité en fonction des souhaits.

Le canoë kayak :

Sur le site du parc des glissoires d'Avion : on ressent une réelle motivation dans ce club qui accueille à ce jour 1 personne déficiente visuelle complètement intégrée et qui organise depuis 1 année une journée canoë kayak au cours de laquelle **84** personnes handicapées physiques, sensorielles, ont découvert cette activité, l'un des challenges sera d'en amener le plus grand nombre à la pratique.

Le basket Fauteuil :

est une activité sportive en pleine extension avec une équipe sur le littoral qui est en phase de monter en nationale C et qui sera suivie de près par le CDH 62.

L'équithérapie :

le soin par le sport, le comité soutient la pratique de l'**équithérapie** afin de favoriser l'accueil des publics handicapés et/ou en difficultés dans les structures équestres. Un premier recensement sera élaboré prochainement auprès des clubs équestres

Autant de pistes de développement pour les années à venir (la liste n'étant pas exhaustive).....sans oublier la pérennisation de nos actions à la sensibilisation du handicap dans les écoles et collèges, avec le projet de mettre en place le handisport à l'école avec des classes d'enfants handicapés et valides.

CONCLUSION

La pratique du sport : plaisir et santé

Pour reprendre l'un des postulats de la Fédération Française Handisport :

« Le sport procure tout d'abord des satisfactions physiques et est un « bon élément de perfectionnement moral tel la persévérance. Le sport est, en plus, un excellent complément de la rééducation, tant sur le plan physique que psychologique. La pratique sportive donnera au sujet handicapé l'occasion d'entretenir ses possibilités fonctionnelles et de faire face à des aggravations secondaires qui résultent de l'absence des mouvements ou d'une prise de poids due à l'inactivité. »

Le dispositif législatif apparaît satisfaisant, cependant, un accent particulier doit être mis sur l'accessibilité à la société ordinaire pour les personnes handicapées, car pour que le sport puisse faire mieux valoir sa fonction intégrative, sa pratique devrait pouvoir être mixte, et dans des lieux ouverts à tous.

Constat du Comité :

L'organisation de la société en général ne facilite pas la pratique du sport : les moyens de transport adaptés aux handicaps sont rares, les enseignants sportifs ayant des connaissances sur le handicap sont également rares, et le matériel spécifique à la pratique de certains sports est coûteux.

La pratique d'activités sportives est répandue, mais l'accès reste un problème. Aucune information centralisée n'existe véritablement : comment savoir où aller, et quelles activités sportives pratiquer quand on est handicapé.

Les activités sportives des personnes en situation de handicap devraient être pratiquées à l'extérieur des associations et des établissements spécialisés, de façon à utiliser pleinement le potentiel d'intégration à la vie sociale. Les difficultés de transport restent encore un frein à la pratique, ainsi que les coûts que l'on retrouve lorsqu'il s'agit d'organiser les déplacements des personnes handicapées.

« Pour que les personnes handicapées éprouvent la même joie à pratiquer, comme les valides, une activité sportive. »

Le sport est le cadre privilégié de l'esprit de compétition, du goût de l'effort et du dépassement de soi. Le jeune sportif handicapé doit apprendre comme les jeunes valides que rien n'est jamais acquis, que tout se gagne par son investissement personnel.

Vivre en collectivité suppose des règles et un effort d'investissement personnel dans de multiples domaines ; il est indéniable que la pratique du sport donne au jeune de nombreux repères afin de préparer au mieux sa vie d'adulte.

Décembre 2011 : Suzanne GUMINSKI, Présidente du CDH62

ANNEXES

FICHE D'OBJECTIFS

	Date de Début	Tâches à réaliser	Date de réalisation	Personnes concernées	Résultats	Commentaires
OBJ- ECTIF SPECI- FIQUE n°1						
OBJ- ECTIF SPECI- FIQUE n°2						

EXEMPLE DE DECLINAISON D'UN AXE STRATEGIQUE EN ACTIONS

Sur la thématique : **STRUCTURATION**

AXE STRATEGIQUE : **Développer les clubs et professionnaliser les structures**

OBJECTIFS GENERAUX (pouvant être associés à cet axe stratégique) :

- Développer la formation des cadres et parfaire les contenus.
- Parvenir à faire arbitrer toutes les catégories
- Relancer le bénévolat
- Créer plus de proximité
- Répondre au besoin des clubs en terme d'accueil
- Être support de communication des clubs
- Développer et renforcer l'aide aux clubs pour développer les pratiques**

OBJECTIFS SPECIFIQUES (pouvant être associés à cet objectif général) :

- Créer ou aider à la création de nouveaux clubs
- Favoriser la démarche projet dans les clubs
- Évaluer les attentes des clubs
- Accompagner les clubs dans leur développement**

ACTIONS ENVISAGEES (pouvant être associés à cet objectif spécifique) :

- Créer une commission de développement
- Mettre en place un suivi (2 visites par an) individualisé des clubs
- Nommer un référent par club.

FICHE DE DECLINAISON : DE L'AXE STRATEGIQUE AUX ACTIONS

	IDEES FORTES DE REMIATI ON	AXE STRATEGIQ UE	OBJECTI FS GENERA UX	OBJECTIFS SPECIFIQ UES	ACTIONS ENVISAGE ES	
HAUT NIVEAU						
EQUIPEMENTS						
STRUCTURATI ON						
ACTIVITES & PUBLICS						
PROMOTION						

EXEMPLE DE FICHE MISSIONS

MISSIONS	ACTIVITES	TACHES	ECHEANCE	
Mission N° 1 :				
	Mission N° 2 :			

EXEMPLES DE FICHES: RECHERCHE DES CAUSES

RECHERCHE DES CAUSES					
	CONSTAT	QUI EST CONCERNÉ PAR CE CONSTAT ?	DESCRIPTION DE LA SITUATION	INCIDENCES DE LA SITUATION SUR LA DISCIPLINE	CAUSES DE CETTE SITUATION
THEME CONCERNE	• 1 :				
	• 2 :				
	• 3 :				
	• 4 :				
	• 5 :				

Suite.....

	POINTS A CONSOLIDER	POINTS A AMELIORER
HAUT NIVEAU		
EQUIPEMENTS		
STRUCTURATION		
ACTIVITES & PUBLICS		
PROMOTION		

Suite....	CONSTATS	EXPLICATION ISSUES DE L'ANALYSE	IDEES FORTES DE REMEDIATION
HAUT NIVEAU			
EQUIPEMENTS			
STRUCTURATION			
ACTIVITES & PUBLICS			
PROMOTION			

GUIDE D'ÉVALUATION : ACTIVITÉS ET PUBLICS

Nombre de licenciés classés par type ?

Pourcentage de compétiteurs par rapport aux licenciés ?

Quel est le nombre de licenciés par rapport à la population du territoire (taux de pénétration) ?

Quelle est la répartition des pratiquants (âge, niveau, sexe, pratique) ?

Comment sont organisées les activités au sein des clubs ?

Couvre-t-on toutes les formes de pratique sur le territoire ?

Les licenciés sont-ils satisfaits des activités proposées ?

Quel est le turn-over des licenciés chaque année ?

Quelles sont les formes de pratiques restant à explorer ?

Comment optimiser la venue d'autres publics ?

Comment est perçue la discipline par les différents types de public ?

Quel est le taux d'investissement des pratiquants dans l'encadrement, l'arbitrage et/ou les fonctions dirigeantes ?

Les pédagogies utilisées sont-elles en accord avec chaque public ?

Est-on satisfait des effectifs ? Tant au niveau des :

- Licenciés

- Pratiquants non fédérés

Quelles sont les spécificités de chaque activité (durée, matériel, contraintes, règlements) ?

Quelles sont les assurances existantes, pour quels publics ?

Quelle validation médicale, pour quelle forme de pratique ?

Quel est le niveau de compatibilité de la pratique entre les différentes institutions l'organisant (autres fédérations...), notamment sur les règlements et les assurances ?

GUIDE D'ÉVALUATION : EQUIPEMENTS

- Nombre d'équipements spécifiques existants sur le territoire ?
- Les équipements permettent-ils une pratique de qualité ?
- Quels sont les équipements existants en fonction du type de pratique qu'ils permettent ?
- Quelle est la répartition des équipements sur le territoire ?
- Quelles sont les zones du territoire qui n'ont pas d'équipements ?
- Sur le territoire, les gens pratiquent, où ? Quoi ? Avec quel matériel ?
- Quel type d'équipement minimum est nécessaire à la pratique ?
- Les équipements permettent-ils une pratique de proximité ?
- Quel est le niveau d'accessibilité des équipements existants ?
- Quel est le nombre de place disponibles pour les spectateurs dans les équipements du territoire ?
- Quelle est la disponibilité des équipements ?
- Quelle est la qualité des équipements existants (vestiaires, parking...) ?
- A qui appartiennent les équipements du territoire ?
- Existe-t-il des conventions de mise à disposition sur certains équipements ? Si oui, sur lesquels ?
- Quels sont les termes de ces conventions ?
- Quels matériels sont nécessaires en fonction du niveau de pratique ?
- Quel est le taux d'occupation des équipements existants ?
- Quel est le coût moyen de construction d'un équipement de pratique ?
- Quel est le coût moyen d'entretien d'un équipement ?
- A-t-on pris en compte tous les lieux de pratique ?
- Les équipements existants sont-ils aux normes ?
- Existe-t-il des projets de construction d'équipement ? Si oui, quel est l'état d'avancement de ces projets ?

GUIDE D'ÉVALUATION : HAUT NIVEAU

- Combien d'athlètes sont classés sur les listes de haut niveau ?
- Nombre d'équipes ou de compétiteurs au niveau national ?
- Nombre de titres obtenus ?
- Est-on satisfait des résultats obtenus depuis 4 ans par les athlètes de la région ?
- Quel est notre niveau par rapport aux autres ?
- Existe-t-il des pôles sur notre territoire ?
- Quelles sont les évolutions sur les 4 dernières années ?
- Qu'est-ce que le haut niveau dans la discipline ?
- Quelles sont les retombées du haut niveau sur le territoire ?
- Quelle est la répartition du haut niveau sur le territoire et la pertinence des installations ?
- A-t-on des sections professionnelles ou semi professionnelles ?
- Est-ce à nous d'agir en matière de haut niveau (compétences) ?
- Quels sont les liens des clubs phares avec la ligue et/ou le comité départemental ?
- Quelles catégories sont concernées par le haut niveau dans la ligue ?
- Peut-on garder les athlètes de haut niveau sur notre territoire ?
- Existe-t-il des possibilités de reclassement pour les athlètes ?
- Quelle est la différence entre le haut niveau national et le meilleur niveau de pratique possible sur le territoire ?
- Quelles sont les filières de haut niveau dans la discipline ?
- Quelle participation de la ligue ou du comité dans ces filières ?
- Peut-on faire du haut niveau dans la région sans entrer dans ces filières ?

GUIDE D'ÉVALUATION : PROMOTION

- Est-elle nécessaire ?
- Sommes-nous un bon produit aujourd'hui ?
- Quelles sont les actions de promotion que nous organisons ?
- Quelle est notre image auprès du public, des institutions, des partenaires potentiels ?
- Savons-nous annoncer nos événements ?
- Quels sont nos partenaires privés ?
- Quel est le contenu de nos accords de partenariat ?
- Quelle est la part de notre budget consacrée à la promotion ?
- Quels sont les supports, les outils existants ?
- Combien de clubs possèdent de sites Internet ? Quelle est leur fréquentation moyenne ?
- Existe-t-il un site Internet propre à la ligue ? Si oui, quelle est la fréquence de sa mise à jour, sa consultation... ?
- Quelle est le dynamisme annuel de l'activité (rythmes, lieux et conditions des manifestations)
- Quelle est la visibilité de l'activité ?
- Quelles sont les retombées presse et média ?
- Les valeurs de la discipline sont-elles : identifiées ? Connues ?
- Est-ce que les champions régionaux de la discipline sont connus ?
- Quels ont été les effets des actions de promotion réalisées sur l'olympiade précédente ?
- Quels sont les secteurs d'activité, couverts par les actions de promotion ?
- Est-ce que les autres savent ce que l'on fait au sein de la discipline ?
- Quel est notre niveau de présence sur les manifestations organisées par autrui ?
- Quel est le niveau de participation des clubs aux dispositifs existants (Contrats Éducatifs Locaux, Ville Vie Vacances...) ?
- Nombre de personnes du territoire participant à des missions nationales ?

GUIDE D'ÉVALUATION : STRUCTURATION

- Comment sont organisés les clubs du territoire ?
- Combien de clubs ?
- Quelle est la répartition géographique des clubs et de la pratique ?
- Nombre de licenciés, sur le territoire, par département, par club ?
- Nombre d'entraîneurs différenciés par niveau de diplôme ?
- Nombre d'arbitres, différenciés par niveau ?
- Nombre de salariés sur le territoire et niveau de formation ?
- Quels types de contrat des salariés ?
- Postes occupés par les salariés ?
- Pourcentage de clubs ayant des salariés ?
- Les clubs permettent-ils l'accueil, la formation et le suivi des licenciés ?
- Quel est le système de communication existant entre les clubs, les comités départementaux, la ligue et la fédération ?
- Qu'est-ce que vous attendez au niveau de la structuration des clubs (dans l'idéal) ?
- Quelle est la qualité de la gestion des clubs ?
- Quels sont les moyens, les compétences et les possibilités d'évolution des clubs ?
- Quel est le budget moyen des clubs ?
- Combien de clubs font des demandes au titre du FNDS ?
- Nombre de projets de clubs existants et rédigés ?
- Quel est le coût moyen d'une licence (par type) ?
- Quelles sont les aides accessibles aux clubs ?
- Quel est le pourcentage de clubs participant aux activités structurées des instances fédérales ?
- Combien de clubs sont présents aux Assemblées Générales des comités départementaux et / ou de la Ligue ?
- Quel est le mode de financement des clubs ?
- Quelle est la part de la licence dans le financement des clubs ?
- Existe-t-il une concurrence entre les clubs? Si oui, entre lesquels et quel type de concurrence ?
- Qu'est-ce qui est proposé comme formation sur le territoire : nombre, coût, publics, niveaux, fréquentation...

BIBLIOGRAPHIE

- Site de la Fédération Française Handisport : projet Fédéral
- Plan de développement du CRH59/62
- Loi du 11 février 2005 en faveur des personnes handicapées
- Site du ministère des sports : Sports et du handicap
- Revue scientifique "Sport et Citoyenneté" : thème "Sport et Handicaps en Europe". (octobre 2005)
- UFOLEP : tous les sports autrement (Nord / Pas de Calais)
- Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive (rapport 2008 du ministère du travail, de l'emploi et de la santé)
- Colloque national organisé par la DGESCO et l'ESEN : Scolarisation des élèves handicapés et éducation physique et sportive (2009)
- Handicap : Les différents types de handicap (biotel.handicaps.)
- Magazine Carrière (paperblog)
- « Charte handicap » Artois Comm et les associations œuvrant auprès des enfants et adultes handicapés 2007/2008.

LEXIQUE

- ARS : agence régionale de la santé
- ARTOIS COMM : communauté agglomération de communes de l'Artois
- CD : comité départemental
- CDH : comité départemental handisport
- CNDS : centre national pour le développement du sport
- CG : conseil général
- CQH : certificat de qualification handisport
- CRH : comité régional handisport
- CTS : conseiller technique sportif
- DDI : direction départementale interministérielle
- DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport
- DRJSCS : direction régionale de la jeunesse du sport de la cohésion sociale
- ERP : établissement recevant du public
- FF : fédération française
- FFH : fédération française handisport
- STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives
- UNSS : union nationale du sport scolaire
- USEP : union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré